
LONDRES – Groupe thématique 2 ATLAS II : La mondialisation de l'ICANN - Séance 1
Samedi 21 juin 2014 – 15h00 à 18h00
ICANN – Londres, Angleterre

HOMME NON IDENTIFIÉ : 21 juin 2014, 15h00. Groupe thématique 2 ATLAS II : La mondialisation de l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR : Les dispositifs électriques sont en place, n'est-ce pas ? OK, parfait.

ARIEL LIANG : [inaudible]

CHERYL LANGDON-ORR : Super.

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible] y compris moi car je n'étais pas censé du tout être présent.

CHERYL LANGDON-ORR : 11 personnes sur 17 [moi comprise] sont donc ici présentes. Bien. Place au show, messieurs-dames. Si je mets le micro de cette façon, j'imagine que vous pouvez tous m'entendre clairement. Je pense que je pourrais laisser le micro allumé et me balader dans la salle et vous pourrez m'entendre clairement, je ferai peut-être cela.

J'ai le plaisir d'assurer les fonctions de modérateur, avec mon - je ne sais pas pourquoi on lui a donné le rôle de modérateur assistant. Je préfère

Remarque : Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Il est publié en tant qu'aide à la compréhension du fichier audio et ne doit en aucun cas être considéré comme un document authentique.

l'appeler mon co-modérateur, Seth Reiss. Seth est juste sorti récupérer le badge indiquant son nom.

Si vous faites partie du monde ATLAS et que vous participez à notre programme, vous devez vous munir de votre badge. Veuillez mettre votre badge devant vous. Nous utiliserons la convention normale lors de la partie légèrement plus formelle des procédures d'aujourd'hui, si vous souhaitez prendre la parole.

Si vous dites à Michelle « Je souhaite savoir où tu as acheté ces tee-shirts », vous le formulez tel quel et cela veut dire « Je souhaite prendre la parole ». OK ? Sortez vos badges que je puisse les voir. Si vous souhaitez savoir où Michele a acheté ces tee-shirts, il vous le dira plus tard.

Le planning de la journée, et j'espère que chacun d'entre vous a eu le temps de lire ce que nous avons envoyé à la liste. Si vous n'avez pu en prendre connaissance, nous improviserons et cela ira aussi.

Deux experts sont présents aujourd'hui. Nous devons profiter au maximum de leur présence aujourd'hui. Par conséquent, ce sera un peu plus formel aujourd'hui que plus tard lors de notre séance et demain. Nous allons commencer de façon plus formelle et plus traditionnelle. Ensuite, j'essaierai de passer outre ce formalisme le plus vite possible.

Notre premier expert est Rinalia Abdul Rahim, et nous avons beaucoup de chance qu'elle soit sortie de la salle du conseil d'administration afin de traiter de ce qui est probablement un sujet très important, à savoir la mondialisation de l'ICANN. Mais elle est évidemment bien informée de ce qui se passe ainsi que des risques et des avantages à venir.

Notre second expert est Roberto Gaetano, qui en plus de jouer merveilleusement du saxophone - vous voyez, je suis capable de me modérer moi-même en cas d'enregistrement public - a siégé au conseil d'administration en tant que vice-président, si je me souviens bien, et surtout provient du monde At-Large. Il a siégé lors du tout premier ALAC. Il y a été désigné dès le début. Son histoire est unique.

Nous avons le privilège, sinon la chance, d'avoir présents nos deux principaux experts. Nous nous sommes emportés, nous nous sommes frappés et nous avons crié, mais je lui paierai une bière plus tard et tout sera pour le mieux, Michele Neylon, car il y a une question spécifique eu égard à laquelle nous savons qu'il a des opinions essentielles à partager. Nous ne nous attendions pas à ce qu'il arrive avant 16h00, mais nous sommes des gens tellement exceptionnels qu'il a décidé de venir plus tôt. Merci beaucoup, Michele. Nous allons profiter de son génie.

Silvia est désespérément en train d'attirer mon attention. Je vais faire une pause et lui demander ce qu'elle peut bien vouloir dire.

SILVIA VIVANCO :

Excusez-moi. Je suis censée vous rappeler que cette séance est transcrite, enregistrée, et que des photos pourraient être prises pour nos archives. Il s'agit d'une réunion publique, comme chacun sait. Je souhaitais également dire bonjour à vous et à l'ensemble des participants à distance, bonjour ou bonsoir au groupe thématique 2 ATLAS II : la mondialisation de l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Silvia. Vous apprendrez très vite, je ne marche pas aux scripts. J'improvise. Si vous avez un script à faire part, vous devez me le dire avant le début de la réunion. Dès que j'ai franchi le pas de la porte, vous auriez dû me dire « J'ai un script », et Cheryl vous aurait demandé de faire ça au début.

Je pense à tout, et vous devrez vous y habituer si vous êtes nouveaux dans ce type de réunions ou si vous ne faites pas partie de la communauté At-Large, lorsque vous prenez part à une réunion d'une organisation régionale At-Large, tout ce que vous dites et faites est enregistré, est transcrit, sera probablement traduit dans trois langues, sera conservé à vie et pourra faire l'objet de recherches. C'est la norme.

Nous aurons des photographes. Si vous ne souhaitez pas être photographiés, pas de soucis. Nous ferons une pause et vous pourrez sortir. En revanche, moi, je serai devant les appareils photo, « Moi, moi, prenez-moi en photo. »

J'aimerais également dire, et car ces conversations sont enregistrées et transcrites, vous remarquerez que bien que je sois australienne, je parle plus lentement que si je vous croisais au détour d'un couloir. J'essaie d'articuler et de parler aussi clairement que possible.

Également, car il s'agira d'un document écrit, j'aimerais que lorsque vous prendrez le micro vous vous présentiez, même si j'ai dit « À toi, Tijani », la première chose que Tijani doit dire est « Je m'appelle Tijani Ben Jemaa. » OK ? C'est pour que les personnes qui écoutent le MP3 et retranscrivent ce que nous disons n'aient pas à dire « homme », « femme », « homme », « femme ». Ils pourront ainsi dire « Cheryl », « Tijani ».

J'ai parlé à ces personnes si souvent que même si je ne me présentais pas, ils pourraient probablement identifier ma voix. Mais c'est une autre histoire.

La personne que je dois encore vous présenter est Carlton Samuels. Carlton est notre rapporteur pour les deux jours, un autre vétéran qui a travaillé en étroite collaboration avec bon nombre d'entre vous ici présents. Nous souhaitons nous assurer que vous ayez bien compris que bien que ces personnes occupent des postes administratifs, ils constituent aussi des participants à part entière. Ils n'ont pas à rester silencieux. Ils sont encouragés à participer activement aux discussions et à interagir avec vous.

Dois-je comprendre que vous avez tous lu le résumé qui se trouve sur la page wiki ? À moins que vous ne soyez nouveaux dans la salle. La page wiki, ici sous nos yeux. Nous vous donnerons beaucoup de temps, si vous en avez assez de m'écouter, afin de lire ce dont nous parlerons aujourd'hui.

Nous allons peut-être faire les choses légèrement différemment que d'autres groupes. Comme les autres groupes, nous examinerons cinq questions. Nous aborderons ces questions dans un instant, lorsque je laisserai la parole aux experts.

À la fin de cette réunion, nous souhaitons émettre un avis informé sur nos points de convergence et de divergence eu égard aux thèmes abordés pour chacune des questions. Nous n'allons pas nécessairement parvenir à un consensus. Si nous sommes d'accord à 100 %, si nous disposons d'un consensus total, génial. Mais ce n'est pas grave si on ne parvient pas à un consensus. Car si on peut indiquer qu'il y avait des

opinions divergentes concernant l'une des questions et qu'il y avait des différences régionales au sein de ces opinions divergentes, cela est tout aussi utile que d'essayer d'arriver à un consensus.

Nous aborderons les questions demain, et en partie aujourd'hui si le temps nous le permet, une par une. Nous souhaitons saisir vos opinions après notre discussion sur ces questions, une à une. Nous aurons recours à différentes techniques que je présenterai lorsque nous serons un peu plus avancés dans notre programme.

J'ai assez parlé afin d'éclairer ceux qui en avaient besoin. Je vais à présent laisser la parole à nos experts, car je sais que Rinalia souhaite faire une présentation et que Roberto a également des choses à partager. Lequel d'entre vous commencera ?

ROBERTO GAETANO : Je pense qu'il vaut mieux que vous commenciez car vous avez des supports à présenter. Je parle comme ça vient, j'improvise.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci, Roberto. Ariel, pouvons-nous aller au centre de documentation, s'il vous plaît ? Combien d'entre vous ont vu le centre de documentation pour ce groupe ? Tout le monde l'a vu ? Vous l'avez vu ? Carlton, bien sûr. Quelqu'un d'autre ? Vous l'avez évidemment vu. OK. OK, nous le passerons vite en revue.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui.

RINALIA ABDUL RAHIM : Je ne pense pas que cela soit si dense, sauf les documents officiels.

CHERYL LANGDON-ORR : Certains d'entre eux sont très denses.

RINALIA ABDUL RAHIM : Nous n'allons pas passer spécifiquement cela en revue.

ARIEL LIANG : [Je ne sais pas où cela est] publié. [inaudible]

RINALIA ABDUL RAHIM : Eh bien, c'est une photo de la réunion de Prague. C'était en quelle année, 2013 ?

FEMME NON IDENTIFIÉE : Oui.

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui.

CHERYL LANGDON-ORR : Je dois m'excuser auprès de toute personne écoutant cet enregistrement de près ou de loin. Nous avons demandé au début si tout était prêt. Nous devons reconnaître que gérer différents

équipements peut parfois prendre du temps. Espérons qu'Ariel rétablisse tout cela très rapidement. Je peux chanter en attendant.

ARIEL LIANG : Nous cherchons une solution [inaudible].

CHERYL LANGDON-ORR : OK. Normalement, une planification préalable permet d'éviter les dégâts. Ce n'est clairement pas le cas car nous avons effectué cette planification préalable, mais nous nous n'en sortons pas bien.

TIJANI BEN JEMAA : Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Pendant qu'ils cherchent le document, j'aimerais indiquer que ces questions visent à aider la communauté à aborder le thème en question. Ces questions ne sont pas limitatives. Nous pouvons aborder d'autres questions si les membres du groupe en décident ainsi. Cela est fait pour nous aider. Nous pouvons en ajouter si nous l'estimons nécessaire. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Tijani, je respecte ce que vous dites et avec tout mon respect je ne suis pas d'accord avec vous. Nous avons défini ces questions. Je comprends,

ces questions servent d'orientation. Ce que nous avons ici, c'est un système qui, espérons-le, permettra d'engager naturellement une discussion. Elles ne constituent que les graines qui permettront de faire pousser notre conversation. Mais je m'oppose à l'ajout de questions à ce stade.

Si par un incroyable miracle, demain midi l'équipe a examiné toutes les questions et estime qu'elle en a fait le tour, alors je chercherai de nouvelles questions. Mais ces questions leur ont été présentées il y a quelque temps. Ce sont les thèmes auxquels ils ont dû réfléchir. Si quelqu'un prend le train en marche et souhaite soulever une autre question, cela ne me semble pas être une bonne idée.

Je comprends ce que vous dites, et vous êtes très démocratique et inclusive. Mais je dirige la réunion et je souhaite que l'on procède ainsi.

Êtes-vous tous prêts ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui. Excusez-moi. Vous avez cinq questions et pour chaque question, il y a des supports de référence que nous vous avons préparés, disponibles sur le centre de documentation du groupe thématique. La première question concerne la mondialisation - êtes-vous certain qu'elle se trouve sur la première diapo ? Oui, d'accord.

La première diapo traite de la diversité. Elle se fonde sur une étude relative au processus de développement de politiques réalisée, je crois, en 2012. Des diapos très intéressantes vous donneront des informations. La première compare l'Organisation de soutien aux extensions génériques - vous en avez entendu parler ce matin par

Jonathan Robinson qui présidait la réunion - à d'autres processus multipartites, c'est-à-dire l'ICANN par rapport à d'autres entités dans la sphère d'Internet. Nous avons l'ICANN, RIR pour Registre Internet régional, IETF pour Groupe de travail de génie Internet, et ITU pour Union internationale des télécommunications.

Vous verrez qu'il existe certains critères, en termes du degré d'ouverture des processus. Vous verrez que l'ICANN est extrêmement ouverte en comparaison à toutes les autres organisations selon les critères suivants : participation ouverte à tous (sans frais d'adhésion), participation ouverte à tous les pays ou territoires, participation ouverte à tout niveau d'expertise (officiellement ou non), participation de participants à distance, des questions peuvent être soulevées par tout un chacun, adhésion ouverte à des groupes de travail, publication des documents de consultation, possibilité pour le public de donner son avis, transcription des réunions publiques, enregistrement et transcription de toutes les procédures de prise de décisions. C'est très important pour la participation et l'inclusion. Diapo suivante.

Je ne sais pas si vous avez vu cela auparavant, mais il s'agit de la séquence du processus de développement de politiques au sein de l'ICANN. Je vous incite à l'examiner plus en détail si ce sujet vous intéresse. Mais nous allons passer à la suivante. Diapo suivante, s'il vous plaît.

La taille typique d'un groupe de travail - et cela se fonde sur un échantillon de groupe de travail - je crois que cela va d'environ 10 à 40. De petits groupes à des groupes d'environ 40, en fonction des capacités de gestion des présidents. Suivante.

La participation au sein des groupes de travail par genre. Vous pouvez voir qu'il est nécessaire que les femmes participent davantage aux groupes de travail. Suivante.

Le nombre de groupes de travail rejoints par des participants, donc le chiffre six correspond à six personnes participant - pardon, nombre de personnes inférieur à 20 participants, 6. Environ 100 personnes participent à un groupe de travail. Certaines personnes sont de sérieux volontaires qui participent à un grand nombre de groupes de travail alors que d'autres ne participent qu'à un groupe de travail à un moment donné. Suivante.

La participation des groupes de travail par région, comme vous pouvez voir, l'Amérique du Nord arrive en tête, suivie par l'Europe, puis le reste des régions en développement, un faible pourcentage, en termes de participation. Suivante.

Le nombre de participants en Asie-Pacifique, en Afrique et dans les régions d'Amérique latine aux groupes de travail au fil du temps. Vous pouvez voir le nombre de participants, et il semble diminuer. Il n'est pas très élevé. Continuons.

C'est la répartition régionale des commentaires sur les rapports relatifs au processus de développement de politiques. Aucun retour de la part de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique. Suivante.

Là encore, la répartition régionale des commentaires du public sur le rapport initial relatif aux différents processus de développement de politiques. Une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept questions sont

soulevées. Encore une fois, aucun retour des régions en développement. Suivante.

Le reflet de l'intérêt du public eu égard à la responsabilité de l'ICANN et au processus de développement de politiques. La majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont le sentiment que le public s'intéresse fortement à la responsabilité de l'ICANN. Tout à fait d'accord et d'accord. Il y a également des personnes qui ne sont pas du tout d'accord. Continuons.

Je vais sauter cette diapo. Elle concerne différents mécanismes de participation. Soit une participation en face à face soit une participation à distance.

Il s'agit en gros d'une ventilation des personnes interrogées selon la région géographique. Pour cette étude, ce sont les individus d'Amérique du Nord qui ont davantage fait part de leurs commentaires, le reste des régions ont répondu plus ou moins dans les mêmes proportions. Suivante.

Les personnes interrogées par groupe des représentants. Le groupe ayant davantage fait part de ses commentaires est celui des utilisateurs non commerciaux. Je crois que c'est la fin, non ?

C'est juste une brève diapo. Elle vous donne un aperçu de ce qui se passe eu égard au processus de développement de politiques sur la base de l'échantillon de questions que les groupes de travail ont traité. Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Oui, la diversité du conseil d'administration. Ce que je souhaite que vous voyiez en termes de diversité du conseil d'administration, et ici,

nous ne disposons pas d'une ventilation en statistiques. C'est juste une liste des membres du conseil d'administration avec leurs photos. Certains d'entre eux ont la double nationalité mais en regardant de plus près, vous verrez qu'un peu plus de la moitié d'entre eux sont originaires d'Amérique du Nord et d'Europe. Le reste est divisé selon les régions en développement. Les proportions ne sont pas les mêmes. Pouvons-nous passer à la diapo suivante ?

Sous la diversité des membres SO/AC. Il s'agit d'informations du conseil du GNSO. Le conseil du GNSO, si je ne me trompe pas, Michele corrigez-moi, est constitué de 23 personnes. Plus ou moins. OK.

MICHELE NEYLON : Ça me semble correct. Ça me semble correct.

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui, vingt.

MICHELE NEYLON : Je ne suis pas expert en la matière, désolé.

RINALIA ABDUL RAHIM : C'est bon. Mais vous verrez également que leur affiliation régionale est indiquée. Pouvons-nous aussi passer à la page suivante ? Oui. Vous verrez, par exemple, les groupes des représentants des registres et vous pouvez voir leurs représentants et leur affiliation régionale. Au total, si on fait une ventilation, l'Amérique du Nord et l'Europe arrivent encore une fois en tête. Le reste des régions en développement demeure à un

bas niveau, notamment l'Afrique, suivie de l'Amérique latine et de l'Asie-Pacifique, un peu mieux placée. Suivante.

Je crois que c'est la fin, non ?

FEMME NON IDENTIFIÉE : Non, il en reste une.

RINALIA ABDUL RAHIM : Encore une ? Non, continuons. C'est juste un - c'est l'ALAC, dont la représentation est parfaitement équilibrée au niveau régional.

CHERYL LANGDON-ORR : [C'est] parfait.

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui, c'est parfait. C'est pourquoi je dis que l'At-Large est merveilleusement diverse et représentative au niveau mondial pour l'ICANN, et je souhaitais que vous en preniez conscience, par rapport aux autres groupes au sein même de l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR : Pas que nous soyons partiaux.

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui. Je crois que c'est la dernière diapo, n'est-ce pas ? Nous ne disposons pas d'informations relatives à d'autres groupes consultatifs. Par exemple, le SSAC, son adhésion se fonde sur des compétences

techniques. Il serait injuste de dire que nous cherchons un équilibre régional. C'est plus compliqué que cela. Cheryl, connaissez-vous la répartition régionale de la ccNSO ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. La répartition régionale au sein du conseil de la ccNSO est très particulière et, en effet, très similaire à celle de l'ALAC. Elle est équilibrée, mais il ne peut fonctionner et prendre une décision lors d'une réunion du conseil que si au moins un membre de chaque région est présent. Oui, la répartition régionale du conseil est équilibrée. Il y a un maximum de deux représentants de chaque région.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci, Cheryl. Passons à l'ensemble suivant. Il s'agit d'un ensemble d'informations, afin de vous donner une idée de la question de l'inclusion et de la diversité. Peut-on revenir au centre de documentation ?

Sous le modèle multipartite mondial égalitaire, examinons cette diapo. Y êtes-vous sensibilisés ? Il se peut que vous ayez déjà vu cette diapo. Avez-vous déjà vu cette diapo ? Oui.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Oui.

RINALIA ABDUL RAHIM : Il n'est pas nécessaire de l'examiner. Passons alors à la suivante. Vous connaissez le modèle multipartite de l'ICANN. Il existe différentes

entités multipartites au sein des groupes des représentants de l'ICANN.
Passons à l'ensemble suivant.

OK. Ici, sous mécanismes constitutionnels et juridiques - et c'est pourquoi Michele est présent - nous publions, c'est un gros document, les statuts de l'ICANN. Si vous souhaitez vous engager auprès de l'ICANN, il est important d'avoir une idée du contenu des statuts. Mais en gros il s'agit des règles s'imposant aux opérations de l'organisation, OK ?

Le document suivant ici inclus est le RAA, le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, spécifiquement à partir de 2013.

Ces documents se trouvent ici car nous avons posé une question à cet égard : les statuts de l'ICANN sont-ils rédigés d'une perspective mondiale ? Que doit-on faire lorsqu'il existe différentes juridictions et que nous disposons de contrats en vigueur ? Comment gérer les difficultés en cas de conflit ? Michele a été invité afin de donner une perspective fondée sur son expérience sur ce sujet spécifique, n'est-ce pas ? Passons au prochain ensemble de supports.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Sommes-nous autorisés à utiliser [inaudible] ?

CHERYL LANGDON-ORR : Tout à fait, du moment que vous souhaitez les inclure dans l'enregistrement public.

RINALIA ABDUL RAHIM : Sous responsabilité, question numéro quatre, ce sont les recommandations finales de - passons à autre chose, s'il vous plaît. Un expert ici présent peut aborder ce sujet sur-le-champ. Sous responsabilité, il s'agit encore d'un gros document. C'est le rapport final de l'une des équipes de révision.

Vous savez, l'ICANN a des équipes de révision obligatoire devant examiner plusieurs domaines. Celle-ci se charge de la responsabilité et de la transparence. C'est un travail très important. Nous le prenons très au sérieux.

Elles ont dégagé un ensemble de recommandations qui, à titre personnel, me réjouissent car elles prennent véritablement en compte les besoins des défenseurs des utilisateurs finaux, les besoins de - les plus défavorisés ne sont pas bien représentés au sein du système de l'ICANN. C'est pourquoi je pense qu'il est très important pour ce groupe de bien comprendre les recommandations contenues dans ce document. Pouvons-nous passer à l'ensemble suivant ?

OK. Sous questions opérationnelles, TG2, on trouve trois ensembles d'informations. La présence de l'ICANN à travers le monde, le processus de consultation publique, et les langues de travail de l'ICANN. Suivant.

L'emplacement des bureaux, bureaux de liaison et centres de participation de l'ICANN à travers le monde. Los Angeles, Istanbul, Singapour, Bruxelles, Washington D.C., Genève, Pékin, Montevideo, et les travailleurs à distance dans différentes parties du monde. Vous avez aussi les effectifs qui, à une date précise, s'élèvent à 286.

Eu égard à l'emplacement des bureaux de liaison, l'ICANN essaie de couvrir l'ensemble de la planète. Avec Los Angeles en Amérique du Nord, Istanbul entre l'Europe et l'Asie, et Singapour, censé couvrir toute la région Asie-Pacifique - ce qui je pense est impossible, mais ils essaient.

Puis, vous avez le bureau de Bruxelles. Washington D.C. en raison de la précédente association avec le gouvernement américain. Genève en raison de la présence de toutes les organisations internationales et missions de l'ONU. Pékin car la Chine constitue une telle puissance qu'il est nécessaire de disposer d'un bureau là-bas. Montevideo car l'Amérique latine est une région importante pour nous. C'est une idée de la présence de l'ICANN à travers le monde. Suivante.

En ce qui concerne le processus de consultation publique - oui, continuons. Cette diapo vous donne une idée du nombre de questions soumises à consultation publique en un an.

Avons-nous une chaise supplémentaire pour notre ami qui vient d'entrer ? À côté de Tijani ?

Cette diapo est censée vous montrer qu'il y a une forte demande de retour de la part des parties prenantes. C'est pourquoi nous avons besoin de nombreux bénévoles. Diapo suivante.

L'efficacité de la période de consultation publique et sa signification pour le résultat final du PDP. Juste pour vous donner une idée du ressenti des personnes eu égard à l'efficacité de la période de consultation publique. La période est désormais de 21 jours, avec une phase de réponse. La période est passée au cours des six derniers mois

à 40 jours, sous forme de test, afin de voir si cela change la donne - tous les groupes des représentants disposeront ainsi de suffisamment de temps afin de faire des commentaires relatifs aux différentes questions soulevées. Suivante.

La responsabilité et la transparence du processus de développement de politiques et du processus de consultation publique. Tout à fait d'accord, d'accord, assez élevé. Sans opinion, 15 %. Le reste est d'accord ou tout à fait d'accord. Je dirais qu'il semble plutôt que le processus de consultation publique est responsable et transparent. Suivante.

Il s'agit juste d'une ventilation pour vous. Le processus actuel est de 21 jours plus une période de réponse minimum de 21 jours supplémentaires. Pouvons-nous passer à la suivante, quel changement est imminent ?

Il s'agit des améliorations qui auront lieu, ce qui implique que vous disposerez de 40 jours afin de faire part de commentaires. Cette période sera mise à l'épreuve et six mois après, ils l'évalueront et verront si cela fonctionne mieux pour les groupes des représentants. Je crois que c'est la dernière diapo, n'est-ce pas ? Oh, pour terminer les langues. Continuons.

Je crois que nous avons toutes les langues des Nations unies plus l'anglais.

CHERYL LANGDON-ORR : Et le portugais.

RINALIA ABDUL RAHIM : Et le portugais. OK. Je crois qu'ils essaient tous d'améliorer ce point. Des services d'interprétation de conférence fournis pour l'ensemble des séances de l'At-Large, etc. Suivante. On est arrivé à la fin. OK, c'est à vous, Roberto.

ROBERTO GAETANO : Merci. Je souhaiterais juste dire quelques mots sur les différentes questions. Mais je souhaiterais faire un point préliminaire. Je pense que lorsqu'on parle, par exemple, de répartition géographique, etc., il s'agit à coup sûr d'éléments indiquant la mondialisation. Mais je pense qu'il existe aussi d'autres problèmes plus subtils empêchant la participation et qui font que l'ICANN n'est pas encore totalement mondiale.

Je crois que ce - bien sûr, nous discuterons de la répartition géographique et de toutes ces choses. Mais je crois que le problème de la mondialisation va au-delà de cela. De façon générale, je dirais qu'une organisation peut être considérée mondiale en cas d'égalité des chances en termes de participation et de prise de décision pour toutes les parties prenantes, indépendamment de leur situation géographique, de leur sexe, ou de toute autre différence qu'elles pourraient présenter.

Récemment, Fadi a dégagé ce concept consistant à aller au-delà du modèle multipartite, à savoir le modèle multipartite égalitaire.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, [multiégalitaire], oui.

ROBERTO GAETANO :

En quoi cela consiste-t-il ? C'est l'idée selon laquelle il ne suffit pas que l'ensemble des parties prenantes soient représentées au sein de l'ICANN. Mais cette représentation doit inclure une pondération équitable. Il ne suffit pas qu'une personne issue d'un groupe de représentants donne « OK, nous avons pris en charge cet aspect. »

Il s'agit de quelque chose que nous avons essayé de préciser plus en détail dans le cadre des questions faisant partie de la documentation disponible sur le site Internet. Ces questions couvrent en gros les cinq thèmes à l'exception de l'étude sur la mondialisation de l'ICANN, le sixième thème.

Je complète juste ces questions et les points que nous devons garder à l'esprit si nous souhaitons examiner plus en profondeur la question de la mondialisation.

Tout d'abord, le thème le plus évident, l'inclusion et la diversité. Il s'agit d'un obstacle à la participation. Existe-t-il des obstacles à la participation de différents groupes ? Les langues. Évidemment, nous devons admettre que l'ICANN a fait de gros efforts en matière de traduction. Ce n'est probablement pas suffisant, mais dans tous les cas, la question est la suivante : Est-ce suffisant ? En cas de réponse négative, comment y remédier ?

Je crois qu'en matière de traduction, je souhaiterais voir ces services de traduction davantage utilisés dans le sens où ceux parmi nous qui ne sont pas anglophones et qui ont la possibilité de parler une langue pour laquelle une traduction est disponible, « doivent » parler dans leur langue maternelle afin de faire avancer les choses. Car sinon, si les

traductions ne sont pas utilisées, et je pense que les Latino-Américains sont très bons dans ce domaine car ils parlent toujours en espagnol.

Puis, le second point est le modèle multipartite égalitaire mondial. J'ai une certaine expérience à cet égard. Nous devons nous doter d'un mécanisme garantissant la participation de toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité au processus de développement de politiques.

Ça, bien sûr, nous l'avons vu. Par exemple, l'ALAC, dans son ensemble, seules y participent certaines régions, d'autres restent à l'écart. Je pense qu'il est important de prendre cela en compte avant de se plaindre de ce que représente l'ICANN, je crois que nous pouvons également nous-mêmes faire quelque chose avant d'amener plus de personnes à prendre part au processus de développement de politiques, à participer aux groupes de travail.

Le troisième thème correspond aux mécanismes constitutionnels et juridiques. Les statuts sont-ils écrits d'une certaine façon ? Bien sûr, l'ICANN a été constituée en tant que société californienne. Cela a-t-il des conséquences ? Michele abordera certaines questions, notamment eu égard aux contrats conclus par l'ICANN concernant les registres et les bureaux d'enregistrement et au fait qu'ils sont parfois en conflit avec le droit local de certains pays. Mais je ne veux pas...

CHERYL LANGDON-ORR : Devancez-le.

ROBERTO GAETANO :

Devancez-le, et je suis sûr que Michele va le formuler de manière bien plus originale que je ne l'aurais fait.

L'autre question concerne la responsabilité. Je pense que c'est un point fondamental eu égard à la mondialisation. À titre personnel, et je fais ici une parenthèse, je crois que la responsabilité, si l'ICANN est l'expression de la communauté multipartite mondiale, la question de la responsabilité, la question de savoir à l'égard de qui l'ICANN doit être responsable est évidente, la légitimité et la responsabilité proviennent des parties prenantes. L'ICANN doit être responsable à l'égard de la communauté multipartite mondiale.

Mais la question est la suivante : Ces mécanismes de responsabilité sont-ils globalement équitables ? Je crois que deux problèmes se posent ici. Les groupes des représentants mondiaux n'ont pas le même pouvoir de contrôle de l'ICANN. Deuxièmement, au niveau culturel, la responsabilité peut signifier différentes choses dans différentes parties du monde. Je pense que nous devons avoir pleinement conscience de cet aspect. La question est la suivante : Lorsque nous mettons en place des mécanismes de responsabilité, sont-ils équitables ? S'ils ne le sont pas, que peut-on faire pour les améliorer ?

Enfin et surtout, les questions opérationnelles. Je me réfère à l'empreinte de l'ICANN. Nous avons vu que l'ICANN a des bureaux partout dans le monde. Encore une fois, la question est la suivante : Cette empreinte est-elle équitable dans tous les coins du monde ou non ?

En gros, la question est de savoir si une partie prenante - prenons un utilisateur, car nous sommes au sein de l'ALAC. Un utilisateur qui a une

question à poser à l'ICANN peut-il le faire de la même façon qu'une autre personne située ailleurs dans le monde et bénéficiant d'un autre statut, indépendamment de différents paramètres ? Oui ou non ? Si la réponse est négative, que pouvons-nous faire afin de régler ces problèmes ?

En bref, je serais ravi si à la fin de ces deux jours, nous pouvions approfondir davantage l'examen de ces problèmes et ne pas nous contenter de dire « OK, la répartition géographique n'est pas satisfaisante. »

Mais si nous approfondissons notre démarche, nous pourrions adopter dans le document final un modèle de proposition et dire à l'ICANN « Afin de renforcer la mondialisation, voici les orientations à suivre. Voici les mesures que nous pouvons prendre. Voici les priorités auxquelles nous devons nous attaquer. » Voilà ce que nous devons faire dans les grandes lignes.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci. J'étais en train de jouer avec mon appareil photo afin de publier une vidéo sur Twitter, car nous devons également assurer notre promotion à travers les réseaux sociaux. Quelqu'un ici présent s'oppose-t-il à ce que j'envoie sa photo dans le monde merveilleux des réseaux interactifs ? Bien. Personne. Excellent.

J'aimerais savoir si Michele peut intervenir et apporter un peu de profondeur et de couleur à l'une des questions spécifiques se trouvant sous nos yeux. Michele, ce groupe a des expériences diverses. Si vous

pouvez éviter d'utiliser nos lettres, nos ABC/XYZ, et utiliser le langage complet, nous apprécierions.

MICHELE NEYLON :

Merci, Cheryl. Je connais certains d'entre vous. Les autres, je n'ai aucune idée de qui vous êtes. Je vais supposer, comme Cheryl l'a dit, que vous ne connaissez pas tout, je vais donc essayer d'expliquer l'historique de tout ça.

Je suis le PDG et fondateur de Blacknight, un bureau d'enregistrement et fournisseur d'hébergement basé en Irlande. L'Irlande est membre de l'Union européenne. Les lois en Irlande doivent être soit des lois irlandaises soit des lois compatibles avec le droit européen à un niveau de base.

Il y a deux ans, l'ICANN - juste pour votre information, tous les bureaux d'enregistrement accrédités de l'ICANN ont un contrat avec l'ICANN. Le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement. En essence, le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement est composé de deux éléments. Tout d'abord, le contrat officiel entre le bureau d'enregistrement, qui est une société d'une certaine nature, et l'ICANN en tant que société et pas en tant que communauté. Ce sont deux choses distinctes. À ne pas confondre, s'il vous plaît.

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui.

MICHELE NEYLON : Le RAA, tel qu'il est désigné, comprend également ce qu'on appelle la politique de consensus. La politique de consensus est ce qui ressort de tous les PDP, des groupes de travail, etc. Ce qui ressort suite à de telles politiques est une norme contraignante pour tous les bureaux d'enregistrement dès que nous avons convenu de la date de mise en œuvre de telles mesures. Cheryl et d'autres peuvent probablement vous parler de l'impact fonctionnel de ces éléments et des retards en découlant, mais je ne vais pas m'aventurer sur ce chemin-là.

Depuis la formation de l'ICANN, il y a eu des itérations du contrat. La première version du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement a été signée en 2001. Elle a été remplacée par une autre version, rédigée et mise en œuvre en 2009. Cette dernière est désormais remplacée par le contrat de 2013.

CHERYL LANGDON-ORR : Juste [inaudible] où vous êtes. Entrez.

MICHELE NEYLON : Prenez place. Asseyez-vous.

CHERYL LANGDON-ORR : Là-bas. [inaudible], là-bas. Allez. Oh, vous prenez des photos ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible] appareil photo.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bien. Si c'est un appareil photo, vous pouvez vous lever et faire ce que vous voulez. Pas de problème.

MICHELE NEYLON : Également pour comprendre qu'un bureau d'enregistrement, qui est une société, signera l'un de ces contrats. Le contrat est valable un certain nombre d'années. Jusqu'à expiration du contrat, ou jusqu'à expiration de tous ces contrats avec la société intéressée, ils ne sont pas automatiquement remplacés.

Lorsque les négociations du contrat de 2013 ont débuté, beaucoup de pression venait des organismes chargés de l'application de la loi et des gouvernements. En termes de l'ICANN, ça serait le GAC. Si vous avez de la chance, vous pourrez obtenir l'un des tee-shirts « Mind the GAC », un jeu de mots bien trouvé.

CHERYL LANGDON-ORR : Surtout pour Londres.

MICHELE NEYLON : Tout à fait, surtout pour Londres. Oui. J'en ai un, quelque part. J'ai oublié de l'amener pour la réunion. Dommage. Bref.

Les organismes chargés de l'application de la loi et les gouvernements réclament toutes sortes de choses. Nous avons ici un problème car dans de nombreuses juridictions, il existe des lois en matière de confidentialité des données. Mais le problème, évidemment, est que les individus chargés de l'application de la loi ont la malheureuse

habitude de ne pas parler avec les responsables chargés de l'application de la loi.

Ils disent « Oh, non, non, ils ont dit que c'était bon. » Si vous leur demandez plus, qui sont-ils ? « Oh, nos avocats. » Ah, d'accord. OK, merci. Avez-vous parlé à vos responsables de la protection des données ? « Non, nous ne l'avons pas fait. » OK. « Mais nos avocats ont dit que c'était bon, donc il n'y a clairement pas de problème. »

Au fur et à mesure des négociations du contrat de 2013, il est devenu évident pour les bureaux d'enregistrement impliqués dans les pourparlers et les négociations que l'ICANN - la société - sous la pression des organismes chargés de l'application de la loi et des gouvernements, réclamait deux choses des bureaux d'enregistrement : qu'ils collectent une grande quantité d'informations, et surtout qu'ils conservent une grande quantité d'informations.

Je ne sais pas combien d'entre vous ici présents connaissent les lois européennes en matière de confidentialité des données. D'une certaine façon, il s'agit des lois qu'utilisent bon nombre d'autres pays et juridictions comme point de départ pour leurs propres lois. On parle souvent de normes standards.

De manière très simplifiée, les lois européennes en matière de confidentialité des données imposent de ne collecter que les informations nécessaires afin de fournir le service. Le service, le produit, peu importe. On conserve les données le moins de temps possible afin de fournir le service ou le produit. C'est bien sûr un raccourci. Je suis sûr que des gens dans la salle souhaitent examiner davantage cet aspect, mais c'est en gros en quoi cela consiste.

Les bureaux d'enregistrement européens et autres ont répété à maintes reprises à l'ICANN que le contenu de ce contrat était en tout point incompatible avec le droit européen. Ça n'allait pas marcher. « Oh non, ce sera un succès. » « Non, ce ne sera pas un succès. C'est un problème. « Tout ira bien. » Non, tout n'ira pas bien. Il y aura un problème.

L'ICANN - la société - a dégagé ce superbe processus. On devrait rajouter à la transcription « Dit sur un ton sarcastique », afin de lever tout doute. OK ? Afin que tout soit clair. Le « processus » - merci de mettre des guillemets - permettant - à présent, il faut penser de façon logique.

Pour nous, en tant que société irlandaise, je dois me rendre à une société américaine - et vu la complexité de la tâche ce n'est même pas amusant - et demander à cette société « Monsieur, puis-je respecter le droit irlandais, en tant que société irlandaise, si ce n'est trop demander ? Cela pose-t-il un problème que je signe un contrat qui ne viole pas le droit irlandais ? » Le fait de devoir poser cette question vous fait réfléchir, c'est un peu troublant.

Vous pouvez imaginer que nous nous sommes bien amusés à essayer d'expliquer cela à notre conseiller juridique. Notre conseiller nous a dit : « Ils vous imposent de faire cela ? » Et j'ai dû répondre, « Oui. Ils souhaitent que nous fassions cela ? » « Qu'est-ce que cela signifie ? » Vous leur expliquez avec des phrases courtes, des termes simples.

N'oubliez pas, ils vous facturent tout ça. Les avocats facturent à l'heure, ou par fraction d'heure. S'ils sont de bons avocats, le taux horaire s'élèvera à trois, quatre ou cinq chiffres. En dessous de trois chiffres, ce

ne sont probablement pas de bons avocats. Vous leur expliquez tout ça, et ils sont confus. Puis ils finissent par comprendre. C'est un peu bizarre.

Nous avons commencé ce processus - je déteste utiliser le terme « processus ». Il existe d'autres termes mais je ne vais pas les utiliser car ils seront consignés dans la transcription et je ne souhaite pas revenir en arrière au temps où le bureau d'enregistrement irlandais, qui s'avérait être le président du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement, utilisait des jurons que le traducteur ne pouvait même pas traduire.

Nous avons commencé ce processus en septembre ou octobre 2013. Nous sommes maintenant en juin 2014. Ma société s'est vu accorder une dispense - merci l'ICANN, c'est si gentil - il y a quoi, quatre jours ? Oui. J'en suis ravi. Je m'en réjouis. Merci, l'ICANN. Je ne viole plus le droit irlandais. C'est si gentil de votre part.

C'est un vrai problème. C'est un vrai problème.

CHERYL LANGDON-ORR : [inaudible] arrêtez de plaisanter à propos de [inaudible].

MICHELE NEYLON : Je plaisante et je me moque car sinon, je pourrais probablement pleurer ou étrangler quelqu'un. C'est un vrai problème car la façon dont l'ICANN élabore ses contrats pour les bureaux d'enregistrement et les registres a tendance à ignorer le fait que toutes les juridictions ne sont pas américaines, ou californiennes.

Il y a ici beaucoup d'enjeux intéressants. En tant que bureau d'enregistrement, nous envoyons des ordres des tribunaux depuis n'importe quel tribunal dans différentes parties du monde. Si ces ordres des tribunaux sont légitimes ou non, je n'en ai aucune idée. En toute franchise et pour être complètement politiquement incorrect, ça m'est égal. Je suis soumis au droit irlandais. Je ne vais pas commencer à gérer mes activités en vertu du droit de l'État de Floride de 9h00 à 9h15, en vertu du droit de l'État de Californie de 9h30 à 9h45, en vertu du droit des Bahamas de 9h45 à 10h00. C'est impossible. Ça ne marche pas.

Nous allons travailler de la façon suivante. Si vous nous envoyez quelque chose, si vous nous envoyez une plainte ou autre, parfait. Nous l'étudierons. Nous l'examinerons. Si elle est appropriée, nous répondrons.

Non, je ne vais pas répondre à chaque plainte car si je partageais avec vous chaque plainte que nous recevons, vous comprendriez pourquoi. Car effectivement nous avons reçu des plaintes concernant des étiquettes clignotantes sur des sites Internet. C'était une plainte pour abus. Oui, « Veuillez fermer ce site Internet car il utilise des étiquettes clignotantes. » OK, je ne sais même pas par où commencer avec celle-là.

La rétention de données et la confidentialité des données, cela a eu un impact sur les bureaux d'enregistrement et les registres. Évidemment, une grande attention a été portée à ceux d'entre nous appartenant à l'Union européenne. La façon dont l'ICANN gère tout ça à l'heure actuelle est, je vais rester poli, je dirais qu'il s'agit plus que d'un simple dysfonctionnement. Si j'avais bu quelques bières avant de prendre la

parole, j'aurais utilisé un langage beaucoup plus fort afin de décrire ça. Mais c'est le fouillis le plus complet.

En tant que bureau d'enregistrement irlandais, on nous a accordé une dispense. Il est logique de penser que le même traitement soit accordé à tout autre bureau d'enregistrement basé en Irlande. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas. Ils doivent faire une demande en leur nom et demander de se voir accorder le même traitement. C'est tellement stupide, ce n'est même pas vaguement amusant.

Bien sûr, si vous souhaitez rédiger votre propre demande sans l'aide d'un juriste externe, il est fort probable que vous vous trompiez. Car, doux Jésus, vous pourriez avoir placé une virgule au mauvais endroit, ce qui déclencherait ce qu'ils appellent des « négociations ».

Quelqu'un a-t-il pris part à des négociations avec l'ICANN ? C'est marrant. Car en fait vous ne négociez pas avec l'ICANN. Vous négociez avec l'équipe juridique de l'ICANN. Qui n'est pas seulement l'équipe juridique de l'ICANN. C'est Jones Day, qui - pour ceux d'entre vous qui s'intéressent aux finances de l'ICANN - perçoit chaque année une somme conséquente. On parle de millions de dollars par an.

Vous négociez avec Jones Day. Vous négociez avec l'équipe juridique de l'ICANN. Les cadres supérieurs de l'ICANN. Certaines personnes passent leur journée à s'occuper de cela et de rien d'autre. C'est très marrant - pour la transcription, dit sur un ton très sarcastique.

Pour les registres, jusqu'au nouveau programme TLD, ce type de niveau de conflit ne se produisait que dans deux cas. Eu égard à point-tel, qui est géré par une société britannique. Et eu égard à point-cat, qui est

géré par une société basée en Espagne, en Catalogne. La Catalogne sera peut-être indépendante à l'avenir, qui sait ?

Dans les deux cas, l'enjeu concernait l'affichage WHOIS. Dans le cas de point-tel, la renégociation des clauses du contrat avec l'équipe juridique de l'ICANN a entraîné la clôture de point-tel pendant environ neuf mois, soit la durée des négociations. Dans le cas de point-cat, il a fallu environ quatre ans d'interminables discussions avec le gouvernement espagnol et l'ICANN et l'équipe juridique de l'ICANN afin d'enfin arriver à quelque chose compatible avec les lois espagnoles en matière de confidentialité.

Mais en vertu du nouveau programme TLD, si vous jetez un œil à la liste d'extensions de domaine qui a été soumise, vous verrez qu'il y en a quelques-unes qui sont culturelles, linguistiques, régionales, géo-villes.

Par exemple, nous sommes à Londres. Il y a un point-London. Il n'y a aucune façon, juridiquement parlant, que point-London soit en mesure d'exister pour l'enregistrement de noms de domaine par des personnes privées et les plaintes restantes eu égard aux lois britanniques en matière de confidentialité des données. Mais ont-ils une dispense ? Non.

Ils n'en ont pas car l'intégralité du nouveau programme TLD a pris tellement de retard que s'ils avaient vraiment essayé de la négocier, ils seraient probablement toujours assis autour d'une table à discuter au lieu d'autoriser la mise en service de point-London. C'était juste un exemple au hasard.

Mais je sais après m'être entretenu avec certains candidats registres de type géo-ville européens qu'ils ont été confrontés à toute sorte de

problèmes intéressants car la plupart de ces demandes sont soutenues d'une certaine façon par le gouvernement. Cela implique qu'elle ne doit pas uniquement respecter le droit local, elle doit le respecter en tout point car les chèques ou partie des chèques sont signés par le gouvernement.

Certains d'entre eux ont probablement conclu des contrats avec l'ICANN mais ils ne vont pas aller plus loin avant d'avoir résolu ce type de problèmes. L'ICANN n'a toujours pas ce que je qualifierais poliment de processus fonctionnel permettant de traiter bon nombre de ces aspects. Leurs processus sont extrêmement dysfonctionnels.

Qu'on ne se méprenne pas. La réalité est que l'ICANN a demandé à ce que les registres et bureaux d'enregistrement prennent certaines mesures afin de traiter toute sorte de questions sur Internet. Mais elle n'a jamais réellement fourni de données.

Ce n'est pas comme si elle allait revenir vers nous et nous dire « Ce n'est pas parce que vous avez fait en sorte que tout le monde saute des obstacles afin de prendre ces mesures et fournisse de grandes quantités de données que vous assisterez à une baisse soudaine des incidents. » Non. Soyons réalistes, si j'allais entreprendre une action criminelle, je prendrais mes précautions. Je procéderaï à des vérifications de moi-même. Je serais ultra-validé. N'ayez aucune crainte.

Je me suis un peu égaré...

CHERYL LANGDON-ORR : Seul un criminel très stupide ne ferait pas tout ça.

MICHELE NEYLON : Ah, les criminels. Personne n'a dit que tous les criminels étaient des génies. Je me suis un peu égaré. Je serai ravi de répondre à des questions. Je ne pense pas qu'un monologue soit particulièrement utile.

CHERYL LANGDON-ORR : Eh bien en fait, merci, Michele. C'est tout à fait en rapport avec notre question trois, à savoir les mécanismes constitutionnels et juridiques que nous allons aborder demain. Si l'on cherche à atteindre ce niveau de mondialisation, nous devons changer de catégorie.

Vous êtes un pionnier et avez découvert cet aspect très tôt dans le processus. Mais si nous allons aider à construire un meilleur modèle pour une ICANN mondialisée, il est nécessaire de réfléchir et de préparer ces aspects. Ils vont, par définition, se concrétiser.

Profitons de Michele qui est encore là pendant quelques minutes et de Rinalia qui est sortie de la salle du conseil d'administration pour ouvrir une séance de Q&R. En fait, je suis passé outre le programme fixé mais j'y reviendrai par la suite. Ouvrons cette séance de Q&R avec l'un des experts, mais si vous souhaitez clarifier un point avec Michele, faites-le tant qu'il est encore là.

MICHELE NEYLON : Ou certainement pas demain [inaudible].

CHERYL LANGDON-ORR : Certainement pas demain. OK. Mohamed ?

MICHELE NEYLON : Je tiens à préciser que mon indisponibilité n'est pas due à une haine ou un dégoût à l'égard de l'ALAC. C'est juste que j'ai un emploi du temps très chargé.

MOHAMED EL BASHIR : Dans la lignée des questions que vous avez soulevées. Je pense qu'il y a deux principales questions. Tout d'abord, l'ICANN n'accorde pas beaucoup d'importance aux exigences imposées aux bureaux d'enregistrement au niveau mondial. Si vous regardez l'Afrique ou même le Moyen-Orient, il y a je crois moins de sept bureaux d'enregistrement dans une zone très peuplée comprenant près de 400 millions d'individus. Il y a là un gros problème.

L'ICANN n'accorde pas beaucoup d'importance aux exigences en termes d'accréditation. Il est très difficile voire quasi impossible qu'un bureau d'enregistrement - même dans la région du Golfe qui est considérée comme une zone riche - obtienne le type d'assurance requise par l'ICANN dans cette région. C'est mon premier point. J'estime qu'il est du devoir de l'ICANN de satisfaire les besoins mondiaux de différentes activités si nous souhaitons vraiment continuer dans cette direction.

Deuxièmement, les procédures. Si vous prenez votre exemple du nouveau programme gTLD, certains des TLD [inaudible] sont soutenus par les gouvernements. J'ai été personnellement impliqué dans l'un d'entre eux, où il y a eu un changement de gouvernement et disons que [inaudible] la question a perdu de son intérêt, le nom d'une entité a changé d'un ministère à XYZ.

L'ICANN demande - et j'en ai été témoin - que, « Pouvez-vous s'il vous plaît nous envoyer la constitution de cette entité ? » Les entités gouvernementales ne l'ont pas. C'est ainsi que fonctionnent les gouvernements. Les gouvernements ne sont pas des entreprises qui disposent d'une immatriculation. Ces questions peuvent être réglées au sein du conseil d'administration.

L'ICANN a clairement besoin de revoir ses procédures, d'adopter une vision plus globale. De même, il est nécessaire de comprendre les besoins des parties prenantes, de bien assimiler les procédures gouvernementales. Il n'existe pas une solution unique. C'est la principale question à laquelle nous sommes confrontés.

Il est vraiment nécessaire de s'y attaquer, sinon l'ICANN pourrait ouvrir des bureaux dans beaucoup d'endroits - Istanbul, Singapour, Dubaï, vous l'avez dit. Vous pouvez voir ces bureaux là-bas. Mais si, disons que la société en Californie ou autre part, les personnes en charge de cette mission, qui élaborent ces procédures et conditions, ne sont pas vraiment sensibilisées et ne réfléchissent pas aux activités et besoins mondiaux ni aux situations mondiales, c'est qu'il subsiste des problèmes.

La mondialisation ne consiste pas à ouvrir des bureaux et être présent au niveau mondial. Il s'agit de l'essence-même et de la façon dont cette essence pourrait changer.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est plus un commentaire qu'une question, mais quelqu'un souhaite-t-il répondre ? Allez-y, Michele.

MICHELE NEYLON :

Non, juste sur cet aspect en particulier. Je crois que ce dont parle Mohamed, en réalité, il y a un rapport dont je suis sûr que certains d'entre vous ont lu, d'autres non, appelé Soutien à l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies, actuellement disponible à des fins de commentaire. Il y aura un certain nombre de séances, je crois, plus tard au cours de la semaine qui permettront d'en discuter.

Le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement a soumis officiellement des commentaires à cet égard car, évidemment, nous sommes concernés. J'ai également soumis des commentaires, moi-même, en tant que partie concernée. Tout cela est très intéressant. La question de l'assurance est un très bon exemple. D'après les commentaires que nous avons soumis, nous encourageons l'ICANN à revoir les exigences.

Ce qui nous fait peur, pour être direct, c'est lorsque l'ICANN dit d'un côté « Mon Dieu, des régions du monde sont mal desservies », mais d'un autre côté « Nous allons augmenter le seuil pour l'accréditation. »

Ce n'est pas possible de faire les deux. On ne peut pas faire ça. Si vous me dites « Vous savez, les bureaux d'enregistrement en Afrique doivent être traités différemment. » Je suis désolé, non. Non. Ça ne va pas se passer comme ça. Pourquoi pourrais-je être à un niveau et vous à un autre ? Ça ne va pas se passer comme ça.

Mais s'il agissait de revoir tout ? J'ai participé à des réunions avec les cadres de l'ICANN à ce sujet. J'ai parlé à - tout le monde en fait. Fadi, Akram, etc. Je leur ai posé une question très simple. Les critères

d'accréditation, d'où viennent-ils ? « Nous ne savons pas exactement. »

J'ai dit « Eh bien, vous devriez peut-être chercher une réponse. »

Que se passe-t-il, par exemple, avec l'assurance ? D'où vient ce chiffre ?

Est-il trop élevé ? Est-il trop bas ? Est-il même exigé ?

Je crois que dans nos commentaires, en tant que groupe des représentants des bureaux d'enregistrement, nous disons « Peut-être que certains éléments pourraient être supprimés, étant donné que beaucoup de choses qui n'étaient pas initialement en place le sont à présent. » Au moment où tout a été mis en place, il n'y avait pas de dépôt de données, etc.

CHERYL LANGDON-ORR : Asseyez-vous là. Là, juste là. Parfait.

MICHELE NEYLON : Je conseillerais à toute personne intéressée de jeter un œil à ce rapport. Son contenu est assez intéressant. Et bien sûr, en tant que bureau d'enregistrement, lorsque j'ai vu une partie de ce contenu, j'ai pensé : « C'est forcément une plaisanterie. » Les commentaires qui ont été soumis jusqu'à présent ont l'air, pour la plupart, assez rationnels et équilibrés.

Mais une chose que vous ne souhaitez pas voir - et je ne mâche pas mes mots - vous ne souhaitez pas une situation dans laquelle les bureaux d'enregistrement ou n'importe qui d'autres deviennent des lieux de shopping. Vous ne voulez pas d'une situation du type : « Oh, je peux devenir bureau d'enregistrement dans un pays X beaucoup plus

facilement que dans un pays Y. » Car croyez-moi, qu'est-ce qui se passerait si cela se produisait ? Nous nous installerions tous dans le pays X.

Si un bureau d'enregistrement d'un pays X appartient à un certain niveau et si un bureau d'enregistrement d'un pays Y appartient à un autre, j'irai dans celui avec qui il est plus facile de traiter. Je suis désolé. OK, peut-être pas moi car je n'ai pas l'énergie pour faire cela, mais je suis sûr que de nombreuses personnes le feraient.

CHERYL LANGDON-ORR : Paul, c'est à vous.

PAUL MUCHENE : Je suis un boursier de l'ICANN du Kenya. Vous avez soulevé des questions très pertinentes eu égard aux pays en développement.

Vous avez dit que vous êtes situé dans l'UE et que vous avez dû patienter environ neuf mois afin d'obtenir une dispense. Je pense qu'il est très difficile pour les bureaux d'enregistrement situés dans des zones telles que le Kenya d'obtenir une dispense, car il s'agit d'un processus très onéreux.

En même temps, même la protection des données, je veux dire la collecte des données et les exigences constituent un problème aussi car de nombreuses juridictions en Afrique n'ont pas de lois en matière de protection des données ou même de conditions pour la rétention de données. Bon nombre de bureaux d'enregistrement dans ces pays ne seront en mesure, sur le long terme, de véritablement respecter les

exigences de l'ICANN concernant le nouveau contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement.

Ma question est la suivante : Envisagez-vous de revoir le contrat afin de prendre en compte toutes les juridictions qui auront différentes sortes de lois à l'avenir ? Dans ce cas, car il me semble que vous avez en gros dit qu'il s'agit plus ou moins d'une mentalité américaine qui est imposée à tout le monde. Si l'ICANN envisage de se mondialiser et de se rendre utile aux régions qu'elle sert, je crois alors qu'il s'agit d'une question à laquelle il faut s'attaquer. Merci.

MICHELE NEYLON :

Comment répondre à ça sans rire ? Sans rire aux larmes et parler de quelque chose, disons, totalement inapproprié ?

OK, blague à part, je vais essayer d'être sérieux. Je vais essayer d'être calme et sérieux. Le contrat de 2013 comprend des dispositions qui prévoient la façon dont le contrat peut être modifié à des fins d'amélioration. Ce qui est un point positif, car les versions précédentes du contrat ne contenaient pas de telles dispositions, ce qui a conduit à cette situation ridicule où les gens souhaitaient certaines choses dans le contrat ou ne souhaitaient pas certaines choses dans le contrat, mais il n'y avait aucune façon de commencer un processus de modification.

L'ICANN fait face à un sérieux problème en matière de protection des données, confidentialité des données. Quelqu'un pourrait-il me montrer la politique de l'ICANN en matière de confidentialité des données ? Personne n'a levé la main.

CHERYL LANGDON-ORR : Il n'y en a pas.

MICHELE NEYLON : Il n'y en a pas. Il n'y en a pas. Quelqu'un pourrait-il m'indiquer où je pourrais trouver le responsable de la confidentialité des données de l'ICANN ou son bureau ?

CHERYL LANGDON-ORR : Excusez-moi.

MICHELE NEYLON : OK. Cheryl a été prise d'un fou rire nerveux. Il n'existe personne en charge de cette question. C'est un vrai problème. Cela serait fantastique, génial, et j'adorerais être assez optimiste pour penser qu'il sera remédié à cette situation à court terme. Mais s'ils ne disposent d'aucun de ces éléments, je ne vois pas comment ils pourraient s'y prendre. Enfin je ne sais pas.

Une autre période de consultation est actuellement ouverte. Laissez-moi vous préciser le titre exact car je suis en train de le chercher depuis un bon bout de temps. Attendez. Désolé, le Wi-Fi fait des siennes. La connexion est partie et c'est bizarre. Exigences WHOIS et conflits avec les lois nationales, la période est ouverte jusqu'en août. J'ai obtenu de l'ICANN qu'elle prolonge cette période.

Je me tourne alors vers vous. Veuillez soumettre des commentaires à ce propos. S'il vous plaît, tous autant que vous êtes, prenez le temps de soumettre des commentaires. Un document circule également, pas très long. Il vous donne des informations utiles concernant ce sujet. Prenez

le temps de soumettre un commentaire. Peu importe si vous vous estimez qualifié ou non pour soumettre un commentaire, mais s'il vous plaît, soumettez-en un. Un avis. S'il vous plaît.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Oui, oui, oui.

MICHELE NEYLON : Je vous en supplie, car l'ICANN doit régler ce problème. Elle doit le faire à un niveau méta, et non pas micro. C'est ce à quoi ils s'attellent dans ces Exigences WHOIS. Car s'ils règlent ce problème à un très haut niveau, un filtrage sera opéré et nous pourrons tous « bénéficier » d'un meilleur régime. Carlton peut vous parler pendant des heures sur ce sujet.

CHERYL LANGDON-ORR : Oh oui.

MICHELE NEYLON : Carlton et moi-même avons une bonne relation de travail il y a de cela 18 mois. Mais à présent nous nous connaissons beaucoup plus que nous aurions aimé. Il n'y a rien de personnel, Carlton. Après avoir travaillé 18 mois sur des thèmes liés à WHOIS, Carlton, moi-même et quelques autres personnes nous connaissons beaucoup trop. Beaucoup trop.

Mais je pense qu'il s'agit là de quelque chose que l'ICANN doit traiter à un très haut niveau. Par exemple, l'assurance, et toutes ces choses, je ne sais pas comment ils vont régler tout ça. Mais on ne veut pas d'une

situation où l'ICANN s'autoproclamerait compagnie d'assurance. Tout le monde a peur de ça.

Les antécédents de l'ICANN concernant certains de ces sujets est un peu - je dois faire attention aux termes que j'utilise ou sinon Fadi me crierait encore dessus. Quel terme suis-je autorisé à utiliser ? Un peu léger ?

CHERYL LANGDON-ORR : Léger ? S'agit-il là d'un terme approuvé ?

MICHELE NEYLON : Non, probablement pas.

CHERYL LANGDON-ORR : OK.

MICHELE NEYLON : Bref, désolé. Je vais me taire à présent. L'autre monsieur avait une question.

SETH REISS : Puisque nous avons nos experts ici présents, y a-t-il quelque chose dans les statuts provoquant ce manque de considération ? En d'autres termes, aucune disposition des statuts n'indique que le service chargé des contrats ou les rédacteurs du RAA n'accordent plus d'importance à ces questions de conflits entre pays ? Si c'est le cas, avons-nous besoin dans les statuts d'une disposition qui imposerait aux responsables de la politique RAA de respecter davantage les lois à l'échelle mondiale ?

CHERYL LANGDON-ORR : J'y jeterai un œil, puis les experts auront probablement assez de temps pour examiner davantage cette question.

Je suis vraiment [inaudible] les statuts de l'ICANN, et je crois qu'ils ne contiennent aucune disposition faisant de cela une exigence. Si je me trompe, j'aimerais avoir leur opinion là-dessus. Mais les mécanismes de négociation d'un RAA doivent s'effectuer entre les parties concernées par le contrat.

C'est vraiment l'art de la négociation et la façon dont sont définies les attentes qui orienteront cela, je pense, de manière plus efficace que si l'on essayait de se référer à la sous-section 5.4.3 de la section J qui prévoit « on doit. » Je ne pense pas que cela serait un succès. Mais cela n'est qu'une opinion personnelle. Mais revenons aux experts. Rinalia, vous allez devoir répondre à cela tôt ou tard.

ROBERTO GAETANO : Non, je ne crois pas qu'il y ait une disposition à cet égard dans les statuts.

CHERYL LANGDON-ORR : Je ne pense pas non plus que ce soit l'endroit adéquat pour une telle disposition.

ROBERTO GAETANO : Eh bien, je ne suis pas sûr que cela soit raisonnable d'avoir une telle disposition dans les statuts. Mais de toute façon, c'est une autre

histoire. Pourquoi devrait-il y avoir une telle disposition dans les - je me pose la question. De toutes les façons, ce n'est pas le cas. C'est sûr.

CHERYL LANGDON-ORR : Roberto est maintenant en train de lire les statuts. Je peux le voir décortiquer les statuts mentalement.

ROBERTO GAETANO : Non, ce n'est pas ça. J'essaie de comprendre pourquoi j'ai le sentiment que ce ne serait pas l'endroit idéal pour une telle disposition, les statuts.

MICHELE NEYLON : Je vous interromps, Roberto. On parle de droit national et souveraineté nationale. Je ne vois pas ce que les statuts ont à voir là-dedans. Sans vouloir vous offenser, c'est juste - il n'est pas nécessaire d'insérer une disposition explicite dans les statuts de l'ICANN prévoyant que « Le personnel de l'ICANN ne tuera pas les membres de la communauté. »

CHERYL LANGDON-ORR : Aussi tentant que cela puisse être.

MICHELE NEYLON : Aussi tentant que cela puisse être. Je n'essaie pas de faire preuve ici de facétie. C'est juste que ce n'est pas nécessaire, car cela va de soi que vous n'allez pas tuer les membres de la communauté, bien que cela puisse être parfois tentant.

Lorsqu'il s'agit de gérer les conflits entre un contrat ou une politique de l'ICANN et une loi nationale, cela doit être réglé lorsque l'ICANN prend connaissance du conflit.

À présent, le problème ici est que l'ICANN a donné la priorité aux États-Unis dans toutes ses activités et n'a rien fait du tout en matière de confidentialité et de rétention de données. Non que la confidentialité soit ici la seule question en jeu, mais je crois qu'il s'agit d'une question sur laquelle il est facile de se concentrer, j'imagine.

En tant qu'organisation, lorsqu'elle arrive à maturité, blablabla, on y est, la terminologie approuvée, elle doit grandir. Elle doit traiter de certains de ces aspects. Mais elle doit les traiter de façon plus efficace. Je n'envisage pas de passer plus de six mois à jouer au ping-pong avec les e-mails et de dépenser des milliers d'euros en honoraires de par le temps passé au téléphone ou en réunion avec mon conseiller juridique externe, le temps qu'ils ont passé avec le conseiller juridique externe du conseiller juridique externe de l'ICANN. Oui, je vais répéter cela. Le conseiller juridique externe de l'ICANN a engagé un conseiller juridique externe. Il y a trois couches de - puis-je utiliser le terme « merde » ?

CHERYL LANGDON-ORR : Vous pouvez. [inaudible]

MICHELE NEYLON : OK. J'utiliserai le terme « merde » car je crois que c'est autorisé. Il y a trois couches, ce qui est juste - eh bien, faute d'un terme plus adéquat, dément. Vous négociez avec quelqu'un qui a été chargé de la négociation par un individu qui a été chargé de la négociation.

Je ne suis pas sûr que cela puisse être bien traduit dans d'autres langues, mais en anglais nous avons le concept de Chinese whispers (téléphone arabe). Je dis quelque chose à l'oreille de Roberto. Il le répète à Cheryl. Ça fait le tour de la pièce, et ça revient vers moi. Et on me raconte quelque chose de complètement différent. Vous mettez ce genre de chose en place et voilà, mon Dieu.

Bref. Je pense qu'il est intéressant de se pencher sur les statuts, mais le problème est en fait bien plus fondamental. En tant qu'entité, vous ne pouvez pas tourner en rond. Je vais faire plus simple. Vous avez une entreprise ? Ou vous travaillez pour quelqu'un ? Vous portez des vêtements et vous prenez probablement trois repas par jour. J'imagine que vous achetez tout ça. Cela veut dire que vous concluez des contrats avec des individus et des sociétés sous une certaine forme. Signeriez-vous un contrat illégal ?

SETH REISS : C'était mon autre question.

CHERYL LANGDON-ORR : Microphone, Seth.

SETH REISS : Qui est -

CHERYL LANGDON-ORR : Appuyez sur les boutons pour [vous faire entendre].

SETH REISS : Je finirai par y arriver. Vous vous trouviez dans une situation où vous deviez respecter les lois de votre pays ou de votre contrat avec l'ICANN.

MICHELE NEYLON : C'est très simple. Je vais respecter les lois de mon pays.

SETH REISS : Je n'allais pas demander. Je faisais remarquer que vous aviez un conflit à gérer.

MICHELE NEYLON : Nous avons refusé de signer le contrat de 2013. Nous avons refusé catégoriquement de le signer car, simplement, il est hors de question que je signe cela du fait que cela constituerait immédiatement une violation. Je ne pouvais pas faire ça. J'allais soit violer le contrat soit violer la loi.

SETH REISS : J'imagine que j'ai soulevé cette question indépendamment - l'ICANN est actuellement située en Californie en tant qu'organisation à but non lucratif. Ça pourrait être en Afrique du Sud. Ça pourrait être en Arménie. Mais s'il y a non-respect d'autres lois, alors il y a conflit. La suggestion consistant à insérer dans les statuts une disposition prévoyant le respect des autres lois me paraît intéressante.

MICHELE NEYLON : Je comprends votre point de vue. Mais le danger ici est que si vous commencez à regarder ce qui est légal et ne l'est pas dans plusieurs juridictions, cela devient incroyablement compliqué. J'ai un doute, où

placez-vous la limite ? Car imaginez une situation, prenons un pays, que nous n'allons pas mentionner, où les préférences sexuelles des individus sont illégales, par exemple. Cela signifie-t-il que l'ICANN doit contraindre tout le monde à respecter cette loi ? Je n'arrive pas à voir où est la limite ici.

SETH REISS : Vous avez choisi de ne pas signer le contrat de 2013 afin de pouvoir respecter le droit de votre pays.

MICHELE NEYLON : Oui.

SETH REISS : C'est une sage décision. L'ICANN doit probablement respecter le droit de sa juridiction. Mais cela ne signifie pas qu'il ne peut pas respecter davantage d'autres droits tout en respectant le droit de sa juridiction. On dirait que c'est peut-être l'une des choses qui manquent.

CHERYL LANGDON-ORR : Maintenant nous allons faire ce que nous devons faire, à savoir prendre des forces et engager une conversation. Nous traitons de la question trois. Elle était prévue pour demain. Nous traiterons de la question un demain au lieu de la question trois. On est dans les temps.

J'ai Vittorio et - désolée, Frederic ? Frederica ?

FEMME NON IDENTIFIÉE : [inaudible]

CHERYL LANGDON-ORR : [inaudible]. Vittorio, cela vous dérange-t-il si nos invités passent en premier, et je crois que vous souhaitez également dire quelque chose, Roberto ? Oui ? Rapidement. OK, donc on suit cet ordre.

[FREDERIQUE DUSÉE] : OK. J'avais juste une question supplémentaire, car vous avez mentionné la protection et confidentialité des données. Il y a eu les révélations de Snowden, puis l'Union européenne réforme son droit en matière de protection des données. Comment cela est-il susceptible d'avoir un impact sur l'importance accordée par l'ICANN à ces questions ?

CHERYL LANGDON-ORR : Asseyez-vous là. Juste [inaudible]. C'est parfait. Merci.

MICHELE NEYLON : C'est une question très pertinente. Eu égard à tout ce qui a trait à la rétention de données, les conflits liés à la confidentialité des données avec le contrat de 2013, les autorités européennes chargées de la protection des données, techniquement parlant, n'existent pas. Le groupe de travail sur l'article 29 et le - oh, je vais devoir vérifier le terme exact. Il y a une nouvelle loi, protection des données, superviseur européen de la protection des données ou quelque chose comme ça.

Les deux - l'une est une organisation qui chapeaute les 28 DPA et l'autre, je ne suis pas sûr de la terminologie exacte - ont contacté

l'ICANN. Ont écrit officiellement à l'ICANN. Ont dit à l'ICANN à plusieurs reprises, en utilisant un langage très clair, « Chère ICANN : L'obligation de faire X, de faire Y et de faire Z n'est pas compatible avec la directive européenne. Ce n'est compatible avec le droit national d'aucun des 28 États membres. Veuillez ne pas obliger les bureaux d'enregistrement des 28 États membres de sauter des obstacles afin de respecter, de faire ci, etc., car nous sommes en train de vous le dire clairement, nous ne pensons pas que cela soit compatible. »

Qu'est-ce qu'a fait l'ICANN ? Elle a dit « Oh, l'article 29. » [inaudible] écoutez, vous n'avez aucun pouvoir contraignant. Vous n'êtes qu'un organe consultatif. Vous ne faites pas la loi. Vous ne faites que conseiller. Voilà.

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible] comme l'ALAC.

MICHELE NEYLON : Oui. Eh bien maintenant, tenez bon. Je suis un bureau d'enregistrement sale et répugnant. Ne me lancez pas sur ce qu'est ou n'est pas l'ALAC.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Ils ont dit qu'ils étaient [inaudible].

MICHELE NEYLON : J'essaierai de penser à cela. OK, si le commissaire irlandais à la protection des données ou son bureau avait écrit à l'ICANN et dit « Blacknight en tant que société irlandaise ne peut faire cela », alors

l'ICANN aurait dit « Oh, très bien. OK, c'est parfait. » Mais si les 28 DPA tous ensembles envoient la même lettre à l'ICANN, « [inaudible], vous n'êtes qu'un organe consultatif. Vous ne faites pas la loi. » Je suis désolé, c'est juste - pouah.

CHERYL LANGDON-ORR : OK. Tranquille, respirez profondément, Michele. Merci. Vittorio, s'il vous plaît.

VITTORIO BERTOLA : Merci. C'est une conversation intéressante, étant donné que cette question particulière de la confidentialité et des lois européennes, et des données de l'ICANN et de WHOIS dure depuis 15 ans. En fait, j'ai découvert qu'il y avait cette période de consultation publique sur, comment ça s'appelle ? Exigences WHOIS et conflits avec les lois nationales.

La section d'introduction commence de la manière suivante : « En novembre 2005, la GNSO a achevé le processus de développement de politiques, en établissant une procédure permettant aux registres gTLD d'être conformes. » En fait, en novembre 2005, l'ICANN a décidé qu'elle devait trouver un moyen de permettre aux registres européens de respecter les lois européennes en matière de confidentialité. En presque neuf ans, on n'en voit toujours pas le bout, apparemment.

En fait, tout d'abord, j'appelle l'un des membres du conseil d'administration soit à virer quelqu'un soit, car ce n'est pas un signe de bonne gestion d'une société. Vous prenez une décision en novembre

2005 qui cause des désagréments à de nombreux clients, et en juin 2014 vous n'avez toujours pas réglé le problème.

Mais à part ça, peut-être que le problème doit être un peu élargi, car cela montre bien que nous avons toujours des problèmes culturels au sein de l'ICANN.

Le concept de l'At-Large, lorsque nous avons inventé l'At-Large, c'était en 2001-2002. L'idée était de fournir un moyen de - j'ai compris maintenant, nous devons parler de mondialisation et non d'internationalisation, mais à l'époque on parlait d'« internationalisation ». Nous devions internationaliser l'ICANN justement car l'ICANN n'était pas en mesure d'assimiler les enjeux et problèmes rencontrés dans de nombreux coins de la planète. Nous espérons que l'At-Large constituerait une façon d'y arriver.

Pourtant, je pense qu'il existe une grande diversité que l'At-Large a su capter et que beaucoup de choses sont en train de se produire. Alors qu'au sein de l'organisation de l'ICANN, de son personnel, on en n'est pas encore là. Peut-être que le problème doit à présent être déplacé au niveau du personnel et de l'organisation.

Je suis ravi de voir - j'ai vu le graphique avant qui montrait qu'il y avait maintenant de nombreux bureaux à travers le monde. Mais si vous examinez les effectifs, il semble que 90 % des individus travaillent toujours soit à Los Angeles soit à Washington D.C.

Le seul bureau d'Amérique latine se trouve à Montevideo. C'est bien de disposer d'un bureau à Montevideo, mais les effectifs s'élèvent à 1. Quel type de bureau est-ce donc ? Peut-être juste une salle avec un PC.

L'ICANN devrait peut-être au lieu d'avoir des bureaux de sensibilisation ou des centres de participation, déménager une partie de sa structure organisationnelle centrale en différents endroits du monde.

Je crois qu'il serait intéressant d'insérer dans les statuts une disposition prévoyant que l'ICANN n'essaiera pas de contraindre des individus situés dans d'autres parties du monde à conclure des contrats ou à se soumettre à des règles les obligeant à violer le droit de leur pays. Cela devrait être évident, mais il serait peut-être mieux de l'énoncer. Mais je pense que le problème ne sera pas vraiment résolu jusqu'à un changement culturel ou jusqu'à ce que ce changement culturel soit effectif au sein de l'ICANN et notamment au sein du personnel et de l'organisation de l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR : Est-il possible de répondre ? Car Rinalia souhaite prendre la parole.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci, Cheryl. Je ne connais aucune organisation ayant une disposition dans ses statuts prévoyant qu'elle va respecter l'ensemble des lois nationales. En connaissez-vous ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : Les Nations unies.

RINALIA ABDUL RAHIM : À part les Nations unies, car c'est une entité à part, non ? Toute organisation autre que les Nations unies, car les Nations unies représentent le monde.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Ils sont spéciaux [inaudible].

RINALIA ABDUL RAHIM : C'est vrai.

CHERYL LANGDON-ORR : Micros ou silence.

RINALIA ABDUL RAHIM : Mais de toute façon, juste pour mettre de côté ce point, lorsque Michele a indiqué qu'il avait tous ces problèmes avec l'ICANN, nous devons aussi garder à l'esprit la capacité de l'ICANN à résoudre ce problème. Sont-ils préparés à cela ? Dans quelle mesure ont-ils conscience des enjeux ? Ont-ils commencé à travailler sur ce problème avant qu'il ne soit soulevé ? Je crois que oui. Ils n'ont juste pas pu le résoudre à temps.

Lorsque les plaintes sont arrivées, je dis juste qu'il y a un autre côté de l'histoire et que nous n'avons pas connaissance des complications. Je comprends cette anxiété. Mais souvenez-vous que la diversité de l'ICANN liée à sa présence à travers le monde, c'est quelque chose de tout récent. Elle est apparue, pour la majeure partie, grâce au leadership de Fadi Chehadé.

Je vois ça comme le début de la professionnalisation, du développement du personnel, du renforcement des capacités. Il y a plus de confiance dans le système aujourd'hui qu'auparavant. On a également plus conscience de ce à quoi ressemble le monde, des différentes cultures.

L'expansion du personnel est allée de pair avec une hausse de la diversité. Lorsque je parle avec des membres du personnel de différentes parties du monde, ils ont aussi plus confiance et ont plus à dire concernant la façon dont l'organisation est gérée. On les écoute.

Beaucoup de travail reste encore à faire mais arrêtons de casser du sucre sur l'ICANN. Il faut comprendre qu'il existe des limites et que nous essayons tous de faire de l'ICANN une meilleure organisation. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci, Rinalia. Je m'adresserai dans un moment à un Michele bien plus calme. Mais je souhaite que votre point soit retenu par tout le monde dans la mesure où vous traitez quasiment de toutes vos questions.

Nous devons nous projeter vers l'avenir. Nous devons apprendre de l'histoire, mais nous ne devons pas nous y noyer. Nous essayons de contribuer à la construction d'un meilleur modèle. Apprenons du passé et trouvons des moyens de donner suite à des suggestions positives et utiles.

Il est très facile de ne pas détecter un problème lorsqu'on est confronté à des difficultés si on ne dispose pas de l'expérience nous permettant de l'envisager sous un autre angle.

L'un des outils, par exemple, pouvant être utile est la formation continue du personnel clé, Rinalia, de donner des exercices de mise en situation où les individus seraient obligés de réfléchir et d'interagir en jouant le rôle de la partie qu'ils ne sont pas. En d'autres termes, les membres du personnel chargés des aspects juridiques devraient penser comme s'ils étaient des bureaux d'enregistrement et vice-versa. Cela peut être effectué partout. Il existe de nombreuses façons de s'entraîner. C'est à vous, Michele.

MICHELE NEYLON :

Merci, Cheryl. Revenons juste à cette opposition entre les exigences WHOIS et le droit national, une politique visant à résoudre ce conflit a été introduite il y a quelques années. Il est étonnant que pas un seul bureau d'enregistrement ne l'ait utilisée. Si vous lisez la politique, vous comprendrez rapidement pourquoi.

Afin de se servir du magnifique - sarcasme pour la transcription - du magnifique processus qu'ils ont mis en place, vous devriez enfreindre le droit local, vous attirer des ennuis avec votre DPA, ou vous retrouvez devant les tribunaux suite à l'assignation en justice d'un de vos bureaux d'enregistrement avant de pouvoir dire à l'ICANN « Pouvez-vous s'il vous plaît m'autoriser à modifier l'affichage WHOIS afin de respecter le droit local ? » C'est un peu le monde à l'envers.

Concernant le point soulevé par Rinalia, je suis en partie d'accord. Mais en même temps, eu égard aux conflits avec WHOIS dans le RAA de 2013, ils ont été prévenu il y a de cela trois ans. Ils ont disposé de trois ans pour trouver un processus fonctionnel. Au lieu de quoi, ils l'ont

ignoré, ont fermé les yeux, mis fin à la possibilité pour les bureaux d'enregistrement de faire un choix.

Car évidemment, le RAA de 2013 constitue une exigence si l'on souhaite proposer de nouveaux TLD. Vous pouviez : signer le RAA de 2013, enfreindre le droit local ou le contrat, votre choix, et proposer de nouveaux TLD ; ou conserver le contrat de 2009, passer six mois supplémentaires à négocier avec l'ICANN et tous ses avocats, internes, externes, et externes de l'externe. Ce n'est pas un tableau très réjouissant.

Ce qu'il faut retenir de tout ça, c'est... Comme Chery l'a dit, s'inspirer de l'histoire, etc., ce n'est probablement pas si productif. Mais que l'ICANN, en tant qu'organisation, soit ou non en train d'apprendre à gérer ces aspects correctement, je n'en suis pas sûr à 100 %. Car ce genre de chose semble se produire.

RINALIA ABDUL RAHIM : C'est cyclique.

MICHELE NEYLON : Oui, cyclique. C'est un bon terme. J'aime bien. J'aime bien les termes comme cyclique.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup. Je veux donner la parole à Lance, et y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite se mesurer, discuter ou interagir avec Michele ? Lance, c'est à vous.

MICHELE NEYLON : [Personne n'est autorisé].

LANCE HINDS : Merci, madame la présidente. Indépendamment de la façon dont nous travaillons en termes de modèle multipartite, je devrais imaginer - je l'espère - qu'à un moment puisse se dégager une vision conceptuelle d'une ICANN mondialisée eu égard à différents composants. Qu'il s'agisse des mécanismes juridiques, de la diversité, des mesures doivent être adoptées à un moment donné.

Je sais que nous allons examiner ces questions et émettre un avis. Mais il doit y avoir un élément, un endroit, qui indique la façon dont nous allons construire si nous souhaitons construire, et les mesures que nous allons prendre. On est en 2014 et beaucoup de choses se sont passées au cours des dernières années. Certainement, à l'heure actuelle, il doit y avoir des mesures ou une certaine idée de la forme que va prendre tout ça.

NEIL SCHWARTZMAN : Merci, madame la présidente.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, je vous en prie, allez-y.

NEIL SCHWARTZMAN : J'aime bien ce que j'ai entendu de nos deux collègues, qui ont des vues opposées. Pour une raison bizarre...

CHERYL LANGDON-ORR : Le scribe doit épeler votre nom.

NEIL SCHWARTZMAN : Oh, désolé. Je suis désolé. S-C-H-W.

CHERYL LANGDON-ORR : Continuez.

NEIL SCHWARTZMAN : Je vous le transmettrai après. C'est bien trop long. Mais les exigences légales au niveau mondial qui sont fluctuantes - je pense que l'on pourrait dire que les règlements européens en matière de confidentialité s'adaptent à notre situation technologique actuelle et à la façon dont nous interagissons avec la technologie - peuvent, à certains moments, former un dénominateur commun bas, qui revient cher à notre activité.

Mais d'un autre côté, nous devons le respecter. Nous devons respecter cela. L'Europe n'est pas une entité sans conséquence que nous pouvons rejeter et ignorer. Combien de pays l'Union européenne comprend-elle ? Trente ?

MICHELE NEYLON : Vingt-huit.

NEIL SCHWARTZMAN : Vous voyez ? Trop. Bien. Nous parlons d'un nombre significatif de pays. La loi canadienne en matière de confidentialité, PIPEDA, respecte la directive européenne en matière de confidentialité. Il est de la plus haute importance que les bureaux d'enregistrement agissent de façon à protéger les droits à la confidentialité des individus. Je sais que mon ami Michele ne contestera pas ce point.

Mais d'un autre côté, nous avons certainement des problèmes au niveau de ccTLD où ils ont une interprétation extrême très intéressante de cette directive en matière de confidentialité, où ils ont - mon ami Garth appuierait cet opinion - ils ont rédigé toutes sortes d'informations pouvant être utilisées au sein du WHOIS. À mon avis, cela est problématique. N'est-ce pas ? Vous ne voyez pas le problème ? Alors débattons-en. Car j'ai le sentiment qu'il doit y avoir un moyen de protéger les individus des deux côtés.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est très pertinent. Je pense que WHOIS, en tant qu'un des enjeux dont nous avons débattu alors qu'Adam était encore haut comme trois pommes, mérite probablement - Il ne s'agit pas d'Adam Peake, c'est Adam au sens biblique du terme. Il mérite probablement qu'on s'y attarde quelques minutes. Je vais vous donner un droit de réponse là-dessus, Michele et Neil, si vous souhaitez en profiter, et Garth également. Ou quiconque, notamment Carlton, par exemple, pouvant avoir un avis éclairé à ce sujet. Concentrons-nous là-dessus encore quelques minutes. Puis nous changerons de direction. C'est à vous, Michele.

MICHELE NEYLON :

Merci. Tout ce qui a trait à WHOIS provoque toujours des soulèvements et des réponses pas forcément rationnelles. C'est un sujet sur lequel moi-même, Carlton et d'autres personnes avons passé [trop] de temps au cours des deux dernières années.

Tout d'abord, il existe une différence très significative et très importante entre la collecte WHOIS et l'affichage WHOIS. C'est une mauvaise habitude de dire juste « WHOIS » sans véritable contexte car tout est WHOIS. Ce qui bien sûr est techniquement correct mais n'est pas particulièrement utile.

On parle de WHOIS résumé ou détaillé. Enfin, il y a deux aspects : quelles données sont recueillies et où ces données sont affichées et à qui ces données sont mises à disposition.

Dans le cas de codes pays, ce sont tous - à quelques exceptions près - la plupart des codes pays utilisent un système WHOIS détaillé. Ce qui signifie que l'opérateur de registre, qui est le code pays, dispose de l'ensemble des données dans ses bases de données. Ces données sont là, et elles sont mises à disposition des organismes chargés de l'application de la loi et autres agences. Elles ne sont pas souvent mises à disposition du public à travers le monde. D'où votre frustration. Désolé, mais vous n'êtes pas un organisme chargé de l'application de la loi .

NEIL SCHWARTZMAN :

C'est vrai. Pourtant, la grande majorité de la protection des individus sur Internet n'est pas assurée par les organismes chargés de l'application de la loi, comme vous savez bien.

MICHELE NEYLON : Mais est-ce qu'un internaute lambda, je vais en fait utiliser ma mère car j'en ai discuté avec elle. Ma mère m'a autorisé à parler d'elle eu égard à WHOIS si cela ne créait pas de problèmes.

Ah, ma mère...

NEIL SCHWARTZMAN: Quel est son domaine ?

MICHELE NEYLON : IrishFreelance.com, qui est enregistré auprès de moi et elle l'utilise pour ses e-mails, si vous voulez tout savoir. Son e-mail est tina@IrishFreelance.com et elle en dispose depuis disons dix ans.

Ma mère ne connaît absolument pas WHOIS. Elle n'en a pas besoin. Elle n'en a pas besoin ; ça lui est égal. Ma mère ne sait pas comment chercher un petit cadenas sur un site Internet. Elle sait ce qu'elle peut ou ne peut pas donner à des individus par e-mail ou au téléphone et des choses comme ça. Elle n'est pas complètement novice.

Mais beaucoup de personnes pensent - et je dirais à tort - que WHOIS devrait être un enregistrement fiduciaire pour toutes sortes d'autres choses et que les données WHOIS, qui sont publiques - la partie de ces données mise à disposition du public - devraient être utilisées à des fins de protection des consommateurs, je pense que c'est une grave erreur.

Par exemple, si vous prenez WordPress.com. WordPress.com est actuellement la plateforme pour je ne sais combien de centaines de

milliers de blogs. Combien de noms de domaine WordPress.com existe-t-il ? Ce n'est pas une question-piège. Un. Combien de titulaires de nom de domaine existe-t-il ? Un. Cela, bien sûr, ne crée de problèmes pour personne.

Pourtant, on s'attend à ce que les données d'enregistrement du WHOIS pour le blog personnel d'un individu, si cet individu détient son propre nom de domaine, soient mises à disposition du public. À mon avis, c'est incohérent.

On ne sera pas d'accord là-dessus, Neil. J'en suis conscient. Je sais. C'est OK. On peut continuer à en parler en prenant des bières. Nous ne tomberons jamais d'accord.

Mais je pense qu'utiliser WHOIS comme une sorte de mécanisme de protection des consommateurs n'est pas une bonne idée. Éduquer les utilisateurs afin qu'ils trouvent des cadenas sur Internet, afin qu'ils trouvent des coordonnées sur un site Internet, afin qu'ils trouvent un numéro de téléphone, une politique de confidentialité. Je me concentrerais sur toutes ces choses. Pas sur WHOIS, pour moi c'est secondaire. Bien sûr, des gens comme vous, moi, Garth, Cheryl, Roberto, Carlton, nous savons tous utiliser WHOIS. C'est bien. C'est parfait. Mais nous ne sommes pas des utilisateurs normaux.

CHERYL LANGDON-ORR :

Nous ne sommes pas normaux. Sous toutes les formes, nous ne sommes pas normaux. J'ai Roberto, puis Garth. Puis nous reviendrons vers vous Neil, OK ?

ROBERTO GAETANO : L'une des tâches que l'on m'a confiées en ma qualité d'expert consiste à intervenir lorsque j'ai l'impression qu'on s'écarte du sujet qui nous intéresse.

Je crois que l'objectif de cette séance est de trouver des thèmes associés à la mondialisation, de les mettre en avant et d'en discuter. Évidemment, nous avons le sentiment qu'eu égard à WHOIS, nous avons des thèmes qui sont associés à la mondialisation car il existe différentes législations dans différentes parties du monde. Mais notre tâche ne consiste pas à trouver une solution au problème de WHOIS que l'on a abordé aujourd'hui en quelques heures.

MICHELE NEYLON : Roberto, vous me déprimez.

ROBERTO GAETANO : Bien que toutes les personnes intéressées pouvant prendre une décision soient ici présentes. Non, plus sérieusement, je crois que cela peut être considéré comme un exemple du problème. Mais je pense que nous devons nous en tenir à l'identification des problèmes mais sans rentrer dans le vif du problème et dans un problème spécifique et essayer de trouver une solution.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous prenons note, Roberto. Après ces quelques mots de Roberto, c'est à votre tour, Garth.

GARTH BRUEN : Merci. Garth Bruen, président de NARALO. Avec ce que Roberto a dit, qui est très important et nous souhaitons ne pas nous éloigner du sujet,

il y a plus de six milliards d'individus sur la planète - j'ai peut-être les mauvais chiffres car cela change tous les jours. Je ne suis pas sûr du nombre d'internautes. Je crois qu'il s'élevait à deux milliards. Peut-être davantage. Deux milliards d'internautes. 2,83 ? Peut-on arriver à 3,2 ? À 3,1 ?

OK, soit la moitié de la planète. La moitié de la planète est en ligne, OK ? Combien parmi ces trois milliards sont des domaineurs ? Autant, OK ? Voilà combien.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Vous devez décrire cela pour la prise de note.

GARTH BRUEN : OK. Oui. C'est entre mes petits doigts et je mesure 1,79 m.

CHERYL LANGDON-ORR : Ce n'est pas très grand.

GARTH BRUEN : Oui. C'est très petit. C'est la population qui est tenue de disposer d'un enregistrement WHOIS, OK ?

Comme l'Afrique est en ligne, comme l'Asie est en ligne, comme l'Amérique latine est en ligne, comme des zones rurales et reculées en Europe et en Amérique du Nord sont en ligne, comme des îles sont en ligne, les utilisateurs, les consommateurs situés dans ces régions vont être victimes d'abus et d'actes de criminalité, notamment ces utilisateurs naïfs qui utiliseront Internet pour la première fois. Ils

doivent disposer d'une façon de régler les problèmes en tant que consommateurs.

L'une des façons de s'attaquer à ces problèmes et d'aider les consommateurs à s'attaquer à ces problèmes est WHOIS et l'exactitude WHOIS. C'est un outil fondamental. Je rejette l'idée selon laquelle vous devez être un expert appartenant à l'élite. Cela ne devrait pas être si compliqué. Cela devrait être plus clair.

Dans le pays de mon collègue Neil, le Canada, ils ont ce que je considère être un merveilleux système au sein de point-ca, à savoir qu'ils ont une division entre les sites personnels et commerciaux. Les sites personnels sont soutenus par le droit en termes de protection de la confidentialité. Mais si vous montez une entreprise, si vous vendez un produit régulé, ce n'est pas le cas. Vous devez procéder à une divulgation. C'est également plus ou moins le cas, d'après ce que je sais, dans le reste du monde.

Que vous viviez ou non en Europe, je ne crois pas que cela ait une importance. Je ne crois pas que vous pourriez avoir une banque secrète ou une pharmacie secrète en Europe. Je ne crois pas que vous pouvez vendre des médicaments à des individus afin qu'il se les injecte dans leur corps et rester secret. C'est un type de situation dont nous sommes en train de parler et pour laquelle WHOIS devient important, où le consommateur est attaqué et escroqué. C'est pourquoi WHOIS est vital.

CHERYL LANGDON-ORR : À cet égard, je crois que le fait que WHOIS est vital est un fait établi. Cela dépend juste de votre définition de vital. Elle peut varier. Les

questions que nous envisageons sont de cet ordre, et je souhaiterais dire quelque chose avant de donner la parole à Neil. Qu'il s'agira de la dernière intervention sur ce sujet car je comptais mettre fin à ce sujet au début de l'heure et on y est presque.

Les statuts sont-ils rédigés conformément aux principes du droit international ou sont-ils orientés vers une juridiction locale, et non mondiale ? Point suivant. Les contrats rédigés pour les parties contractantes telles que notamment les registres et les bureaux d'enregistrement sont-ils conformes au droit international et, dans tous les cas, compatibles avec les systèmes juridiques dans des juridictions autres que celle dans laquelle l'ICANN est constituée ? Le dernier point que nous allons traiter concernant cette question est le suivant : existe-t-il des mécanismes permettant aux parties contractantes de respecter les lois locales en vigueur dans leur juridiction ?

Après avoir ainsi réduit la question, Neil, vous avez le dernier mot.

NEIL SCHWARTZMAN :

De combien de temps je dispose afin de réfléchir à une réponse ? Tout d'abord, je suis sincèrement désolé d'avoir mal prononcé votre nom, Michele. C'est la première fois que nous avons discuté, bien que nous nous connaissions depuis au moins dix ans. Nous sommes ici pour protéger et promouvoir les merveilleux aspects d'Internet.

MICHELE NEYLON :

Ne vous inquiétez pas. Je suis habitué à ce qu'on prononce mal mon nom et je ne le prends absolument pas mal. [Mais que cela ne se répète pas].

NEIL SCHWARTZMAN : J'y compte bien. Je crois que le sujet méta que nous avons entendu et celui qui n'a peut-être pas été complètement formulé par Garth est le fait que la mondialisation rassemble à la fois les merveilleux aspects d'Internet, à savoir connaître des gens depuis dix ans sans leur avoir jamais parlé, mais également le côté obscur sur lequel capitalisent certains individus.

Quant au caractère juridique des choses, les bureaux d'enregistrement disposent-ils des directives juridiques adéquates afin d'être en mesure de gérer le fait qu'il y ait des individus qui souhaitent vraiment prendre votre argent ? En disant ça, je ne me réfère pas au fait qu'ils veulent vous vendre des produits. Ils souhaitent prendre votre argent. Mon ordinateur en est rempli.

C'est pour moi le principe de base qui me fait me réveiller et me battre tous les jours. Dans le cadre du sujet qui ici nous intéresse, gardons cela à l'esprit. Je vais continuer dans la même direction. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Qu'on prenne bien note de cela : nous sommes ravis que vous fassiez cela et que d'autres en fassent de même car il s'agit là d'un aspect vital permettant de s'assurer qu'on ait conscience de ce qui se passe hors ligne tout le temps, OK ? OK ? Ce qui se passe hors ligne tout le temps - de très mauvaises choses se produisent tout le temps entre les individus - et cela se produit aussi en ligne. Nous devons nous assurer d'avoir conscience et d'essayer de gérer de la meilleure façon possible et de

réduire les risques en ligne comme nous le faisons dans bien des situations - espérons-le avec succès - hors ligne.

Après avoir dit que ces deux éléments devraient avoir la même importance au moins dans mon idéal, l'heure vient de s'achever. Je ne sais pour vos dos et pieds, mais les miens apprécieraient vraiment de se mettre debout et de s'étirer. Nous serons ici jusqu'à juste un peu avant 18h00.

Lorsque nous reprendrons, j'aimerais qu'on aborde la question trois. Afin d'arriver à des conclusions ou non. C'est bon. C'est déjà bien d'en discuter. Aborder tout nouveau point que nous souhaitons consigner. Nous souhaitons faciliter le travail de Carlton, car jusqu'à présent la tâche est complexe.

Prenons cinq à dix minutes de pause, revenons ici à dix, ce qui fait en fait une pause de sept minutes. Ensuite nous reprendrons et nous aurons un peu de temps pour le travail préparatoire et pour examiner les points de l'ordre du jour que nous n'avons pas encore examinés.

Mais vous avez beaucoup de travail demain, et je souhaite planter le décor et effectuer le travail préparatoire avec vous avant la fin. Veuillez revenir ici à dix. Je souhaite vous remercier, tous autant que vous êtes, pour ce qui, selon moi, a été très utile et a constitué une bonne discussion. Nous serons de retour à dix, merci.

OK, messieurs-dames. En l'absence du personnel, je m'adresse à l'équipe informatique pour demander si nous sommes prêts. Tout ça est très beau et je peux vivre avec la beauté mais c'est OK.

La majorité d'entre nous est revenue afin de continuer ce débat haletant et excitant, à savoir la question trois relative à la mondialisation de l'ICANN, les mécanismes constitutionnels et juridiques.

Je suis très reconnaissant à l'égard de nos invités qui ont, malheureusement, dû nous quitter car je pense que même si des personnes dans la salle n'étaient pas des représentants de la structure At-Large, ils ont quand même regardé le programme, ont pensé « Oh, ça a l'air intéressant », et s'y sont inscrits. Les questions et les contributions apportées vont je pense vous permettre à tous de vous faire une opinion sur ce sujet. Toutes les données sont de bonnes données. Je pense que l'on est maintenant arrivé au moment où il convient de faire quelque chose avec ces données.

Rinalia nous a quittés. Enfin je veux dire qu'elle n'est plus présente avec nous dans la salle. Elle est en parfaite santé, mais n'est pas présente à nos côtés. Ses obligations en tant que membre du conseil d'administration l'ont rappelée à l'ordre.

Je souhaiterais que l'on prenne note de nos remerciements à Michele Neylon qui, selon moi, a apporté une énergie positive et a fait de gros efforts afin de nous donner un petit aperçu de ce qui est un exemple, et je pense un très bon exemple, de ce qui, espérons-le, constituera une mondialisation réussie de l'entité, nous devons être pleinement conscients et très prudents, effectuer un gros travail de préparation afin de minimiser les frustrations dont il nous a fait part.

Nous devons reconnaître probablement que le fait que cela ait continué nous a permis à tous d'apprendre énormément. Les bureaux

d'enregistrement et les registres, parties de l'industrie des noms de domaine, auront regardé de très près ce qui s'est passé dans ce cas d'étude spécifique.

J'ai remarqué, par exemple, que lorsque nous parlions de cela aujourd'hui, il a été publié sur Twitter que l'ICANN a donné à Blacknight cette dispense à laquelle il faisait référence. Je pense qu'il s'agit là d'un heureux hasard. Il consultera probablement les fils d'actualité Twitter lorsqu'il sortira et se dira qu'il aurait préféré interagir avec ses réseaux sociaux plutôt qu'avec nous. Mais je pense que nous devons prendre note que nous remercions Michele pour nous avoir fait part de ses opinions en toute sincérité.

Mais ce ne sont que des opinions, et vous autres avez les vôtres. Nous souhaitons à présent examiner, sans pour autant nous y limiter, les propos de Tijani. Ces termes ne sont que des orientations. Je vais vous les lire encore une fois, ces questions sont les suivantes :

Les statuts sont-ils rédigés conformément aux principes de droit international ou sont-ils orientés vers une juridiction locale, et non mondiale ?

Point suivant : Les contrats rédigés pour les parties contractantes telles que notamment les registres et les bureaux d'enregistrement sont-ils conformes au droit international et, dans tous les cas, compatibles avec les systèmes juridiques dans des juridictions autres que celle dans laquelle l'ICANN est constituée ?

Enfin : Existe-t-il des mécanismes permettant aux parties contractantes de respecter les lois locales en vigueur dans leur juridiction ?

Nous avons eu une bonne conversation à propos d'un cas d'étude très pertinent à cet égard. Mais à présent, c'est à vous. Nous souhaitons avoir vos oui, vos non ou vos peut-être pour chacun de ces points. Nous souhaitons que vous abordiez tout autre point. Si vous êtes d'accord avec un point soulevé par Tijani, veuillez dire moi aussi. Vous pouvez lever la main ou faire cela ou autre chose.

Car Carlton va essayer de retenir ce qui suit : combien d'entre nous sont d'accord, y a-t-il un consensus total, avons-nous des opinions totalement divergentes. C'est OK, indépendamment des résultats. Mais voyons voir si nous pouvons arriver à dégager des conclusions.

Je vais également, car je n'ai pas pu m'échapper au moment de la pause que j'essayais désespérément d'accorder à tout le monde, donner la parole à Seth afin d'assurer brièvement la gestion du système. Je serai de retour.

Bien sûr, après avoir reconnu cela, je souhaite m'assurer que - j'ai bien vu votre main levée. Veuillez utiliser la même convention. Si vous n'avez pas votre affichette, brandissez au moins votre badge. Carlton a de bons yeux, mais cela l'aide beaucoup de savoir qui prend la parole.

Sur ce, c'est à vous, Seth. Je reviens d'ici peu. Si vous ne me revoyez pas, c'est que je me suis perdue. Ne le prenez pas personnellement.

SETH REISS :

Poursuivez et, excusez-moi, pouvez-vous prononcer votre nom afin que je le prononce correctement ?

JYRY SUVILEHTO : Je m'appelle Jyry Suvilehto.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Jyry.

JYRY SUVILEHTO : Presque. Mais vous pouvez le voir ici.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Jyry.

JYRY SUVILEHTO : Oui, oui. C'est presque ça. Je souhaitais juste faire une suggestion car il s'avère qu'une personne a apporté des Post-it verts et rouges.

CHERYL LANGDON-ORR : Oh, nous les avons commandés.

JYRY SUVILEHTO : Oh, vous les avez commandés, alors nous pouvons les distribuer afin qu'on puisse lever des Post-it verts ou rouges si l'on est d'accord ou pas avec ce qui est dit.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bonne idée. Exécutons-la. Mettons-la en œuvre.

JYRY SUVILEHTO : OK. Je suppose que l'on peut en lever plusieurs, mais je ne suis pas sûr que cela ait son importance. J'espérais que vous les transmettiez.

HOMME NON IDENTIFIÉ : OK.

HOMME NON IDENTIFIÉ : C'est probablement le plus facile à faire.

JYRY SUVILEHTO : J'imagine que je dois en prendre un.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Où sont les jaunes pour les indécis ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : Il n'y a pas de Post-it jaunes, juste des bleus.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Attendez, le jaune était la couleur d'origine.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Donc vert pour dire qu'on est d'accord, et rouge pour dire [inaudible], et pour les indécis une combinaison des deux.

JYRY SUVILEHTO : Ou ne levez rien.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Encore mieux.

SETH REISS : Jyry, allez-vous faire un commentaire sur les questions ?

JYRY SUVILEHTO : Ai-je un commentaire sur les questions ?

SETH REISS : Oui.

JYRY SUVILEHTO : En fait, oui, maintenant que vous demandez.

HOMME NON IDENTIFIÉ : La première question.

JYRY SUVILEHTO : Je pense qu'il s'agit de la première question, à savoir si les statuts respectent les principes du droit international. À mon avis, dans toute la mesure du possible, ils sont conformes aux principes du droit international. Mais le problème est qu'ils doivent quand même être basés sur une certaine juridiction. L'autre option serait de les baser sur de multiples juridictions, ce qui pourrait être extrêmement complexe et compliqué et ne serait probablement pas une bonne idée à ce stade.

Peut-être à l'avenir, dans une cinquantaine d'années, mais je pense que les statuts actuels sont, dans toute la mesure du possible, conformes aux principes du droit international. Il s'agit juste de savoir comment les statuts sont représentés et les mécanismes ainsi que les questions suivantes pourraient être examinés davantage. Mais je n'en dirai pas davantage pour l'instant.

SETH REISS : Quelqu'un a-t-il des commentaires ? Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, mais Garth est [inaudible].

SETH REISS : Oh, je suis désolé.

GARTH BRUEN : Je laisse Tijani parler en premier.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Allez-y, allez-y.

GARTH BRUEN : OK, OK. Garth Bruen, président de NARALO. Désolé de faire une digression. J'ai assisté à une conférence à Bruxelles la semaine dernière. La conférence internationale sur la sécurité des produits. Y participaient principalement des ingénieurs qui créent et mettent en œuvre des

normes pour la sécurité de leurs produits à l'échelle mondiale, indépendamment de leur mode d'expédition.

Une grande attention est accordée au droit local lorsque les individus introduisent des produits dans différents pays. Ils semblent trouver une manière très efficace et très rapide de faire cela. J'espère que l'ICANN pourra trouver un moyen de faire ça, notamment eu égard au fait qu'Internet est si important pour de nombreux individus à travers le monde, et que cela pourra être fait de manière similaire sans que cela ne prenne 50 ans.

SETH REISS :

Je sais que c'est au tour de Tijani, mais juste pour clarifier les choses, Garth, on dirait que vous répondez à la dernière question, y a-t-il des mécanismes permettant aux parties contractantes de respecter le droit local ?

GARTH BRUEN :

J'ai déjà répondu en majeure partie à ce qui a été dit. Je ne me réfère pas spécialement aux parties contractantes. Je parlais en termes - les statuts étaient le sujet et je parlais de les rendre efficaces, significatifs et légitimes au niveau local.

SETH REISS :

Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Comme nous en sommes à la question un, je pense qu'il est réellement nécessaire que les statuts soient rédigés plus conformément au droit international plutôt qu'à la juridiction locale. Il ne s'agit pas là d'un espoir. C'est obligatoire. Nous en avons besoin si nous souhaitons que l'ICANN soit une entité réellement mondiale, nous devons suivre ce chemin.

SETH REISS : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Vittorio ?

VITTORIO BERTOLA : Merci. Je trouve que la première question n'est pas bien posée, car je ne crois pas qu'il s'agisse d'une situation soit/soit. Les statuts peuvent respecter les principes du droit international, mais ils peuvent aussi être orientés vers une juridiction spécifique. Je pense que c'est ça le problème. Les statuts de toute organisation seront [examinés] eu égard à une juridiction spécifique car, bien évidemment, c'est là où l'organisation est constituée.

Je n'ai pas l'expertise suffisante pour dire si, de fait, ils respectent ou non les mécanismes du droit international, mais j'imagine que oui. Mais même s'ils sont conformes, ils ne marchent pas. Tout au moins, ils ne résolvent pas les problèmes que nous avons abordés au cours des deux dernières heures.

Je n'ose pas poser la question en des termes purement juridiques car je ne pense pas qu'il ne s'agisse que d'une question juridique. Nous aborderons peut-être ce sujet lorsque nous nous attaquerons aux autres questions car je pense que la situation est différente lorsque

nous parlons de contrats. Mais quand même, pour moi, il s'agit davantage de vouloir mettre l'ordre du jour, les valeurs, les objectifs, ou autres, des individus d'une juridiction spécifique sur quelqu'un d'autre plutôt qu'une question purement juridique.

SETH REISS :

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il répondre à cela ? À savoir la première question : Les statuts respectent-ils les principes du droit international ?

NEIL SCHWARTZMAN :

Je ne pense pas, avec tout le respect que je dois à cette assemblée, je ne pense pas que quelqu'un dans cette salle soit en mesure d'apporter une réponse faisant foi à cette question.

Le fait est qu'il y a 180 pays dans le monde. Aux États-Unis, il y a 52 sous-juridictions appelées États. Dans mon pays, il y a neuf provinces, puis des territoires, etc. Avec les innombrables niveaux de régimes juridiques et réglementaires, il est impossible de dire qu'il n'y a pas un pays ou une province quelque part dans le monde où l'ICANN n'est pas complètement déconnectée des lois locales. Je ne crois pas qu'il soit de notre devoir de leur dire, de dire à quiconque, ce qu'ils doivent faire.

Mais globalement, personne n'a tiré la sonnette d'alarme. Mais je crois qu'il m'est impossible de répondre par oui ou par non à une telle question, car je ne connais pas toutes les lois de la planète, bien que j'aimerais que ce soit le cas. En fait non, je n'aimerais pas. C'est une façon de dire que je n'en ai aucune idée. Comme vous avez dit, j'imagine que oui.

SETH REISS : OK. Je crois que le monsieur avec la casquette rouge, qui...

ALAN LEVIN : Désolé je suis en retard. Veuillez me pardonner.

SETH REISS : Nous sommes ravis que vous soyez parmi nous.

ALAN LEVIN : Je n'appuie pas sur de boutons le samedi, donc excusez-moi si je n'appuie pas sur mon bouton. Je ne souhaite appuyer sur le bouton de personne. Mais je viens aussi d'Afrique du Sud. Notre histoire nous a appris à toujours remettre en cause le droit. Nous avons également appris, au cours de notre vie, que les lois changeaient.

Je suis engagé auprès de l'ICANN car nous sommes au-dessus de la loi. Nous ne sommes pas une organisation internationale. Nous sommes une organisation mondiale, la toute première organisation mondiale. Je suis engagé auprès de l'ICANN afin de faire les lois. Peu m'importe de savoir si telles lois existent dans tel pays car nous existons au-delà de tout pays. Nous existons à un niveau mondial. Je dois vraiment poser une question : Pourquoi est-ce une question importante ?

SETH REISS : Merci. Roberto ?

ROBERTO GAETANO : Je crois que je dois répondre à cette question en tant qu'expert. Nous avons débattu auparavant et nous avons identifié le fait que certains des contrats ou accords que l'ICANN propose, par exemple, pour les registres et les bureaux d'enregistrement (Michele Neylon nous a ici expliqué l'une des situations), sont incompatibles avec certains lois locales spécifiques.

Pourquoi est-ce important ? Car le sujet de l'atelier, du groupe de travail, est la mondialisation. La question était la suivante : Toutes les parties prenantes sont-elles sur un pied d'égalité face à l'ICANN ? L'un des points était que les bureaux d'enregistrement, par exemple, se trouvant dans des pays où existe un conflit entre le droit local qui constitue leur instrument de travail et les contrats de l'ICANN, sont désavantagés par rapport à d'autres pays où il n'existe pas de tels conflits.

Voilà le point de départ. L'ICANN, afin d'être une organisation mondiale, ne devrait pas mettre en situation de désavantage des bureaux d'enregistrement se trouvant dans différentes juridictions. Vous me suivez ?

SETH REISS : Alan, pouvez-vous... ?

ALAN LEVIN : Non. Cela va à l'encontre de ma religion.

SETH REISS : Non, non, présentez-vous lorsque vous prenez la parole.

ALAN LEVIN : Excusez-moi. Alan Levin.

CHERYL LANGDON-ORR : Voilà. Voilà ce que nous demandons. Que ce soit bien clair, Alan. Alan, que ce soit bien clair. Car tout ce que nous disons est transcrit, chaque fois qu'un intervenant prend la parole...

ALAN LEVIN : Je connais le protocole.

CHERYL LANGDON-ORR : OK, parfait.

ALAN LEVIN : Désolé de ne pas avoir respecté le protocole. Je ne peux appuyer sur le bouton.

HOMME NON IDENTIFIÉ : C'est bon. Je peux appuyer dessus. [inaudible]

ALAN LEVIN : [inaudible] question s'ils décident de résider dans ce pays et s'exposer à ces lois, alors cela ne devrait être un problème. On ne fait pas de différence entre eux. Nous créons de nouvelles règles.

À présent, nous souhaitons différencier tout le monde. Ils doivent opérer à un niveau mondial à présent. S'ils sont en conflit avec leur droit local, national, ils ont la possibilité, comme toute personne qui pourrait se trouver en conflit avec les lois locales, de déplacer leur centre d'opération.

Il y a déjà de nombreux exemples de cela dans l'industrie d'Internet. Nous avons AfriNIC, qui s'est constituée sur l'Île Maurice pour certaines raisons qui se sont avérées être invalides. Maintenant, ils sont confrontés à ce problème. Mais il s'agit du problème de AfriNIC, pas celui de l'ICANN. AfriNIC doit s'y attaquer, et c'est un problème entièrement africain, ce n'est pas le problème de l'ICANN.

L'ICANN ne modifie pas les règles pour les individus ; nous créons les règles afin qu'elles profitent à tous.

ROBERTO GAETANO : Je ne souhaitais pas engager une discussion. J'expliquais juste pourquoi le problème s'est présenté. Je me retire alors du panorama. J'observe juste que normalement, on ne choisit pas le pays dans lequel on est né. On devrait être en mesure de gérer une entreprise dans le pays dans lequel on est né et dans lequel on réside, et on ne devrait être obligé d'émigrer.

ALAN LEVIN : Alors changez les lois locales.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Je souhaiterais [inaudible].

ROBERTO GAETANO : De toutes les façons, on a identifié cela comme l'un des problèmes freinant la mondialisation. Si l'ICANN choisit d'adopter des règlements qui désavantagent une partie du monde par rapport à d'autres, le sentiment général est que cela n'est pas équitable. Mais bon, je souhaitais juste...

ALAN LEVIN : Désolé, je dois répondre à cela. Nous avons un printemps arabe. Je suis sûr qu'il y a de nombreux frères arabes aux alentours qui comprennent les bénéfices de...

SETH REISS : OK, Alan, Alan, une minute. Il y a une file d'attente. Je reviens vers vous après avoir donné la parole à Mohamed, puis Vittorio, et étiez-vous dans la file d'attente ? OK. Je crois que c'était Mohamed, Garth et Vittorio. Ensuite nous vous redonnerons la parole, Alan. Mohamed ?

MOHAMED EL BASHIR : En fait, il existe une nouvelle réalité. L'ICANN souhaite se mondialiser. Nous souhaitons mondialiser l'ICANN. L'histoire ? L'ICANN est née aux États-Unis. Cela ne signifie pas que l'ICANN doit chercher à revoir ses statuts afin de les rendre plus internationaux.

Par exemple, je peux [inaudible] la question. Pourquoi y a-t-il plus d'organisations internationales basées à Genève et non, par exemple, à Washington ou en Californie ? Il y a des raisons, n'est-ce pas ?

Je pense que nous pouvons dire que l'ICANN doit réviser ses statuts afin de garantir le caractère mondial de l'organisation. Oui, constituée aux États-Unis pour des raisons d'héritage, des raisons historiques. OK. Actuellement soumise au droit américain.

Mais cela ne signifie pas que de nouvelles approches pourraient être adoptées à l'avenir. L'ICANN pourrait être constituée dans différents pays. Ou elle pourrait décider à un moment que, pour des raisons fonctionnelles et afin d'être mondiale, il est temps de se constituer dans un autre pays lui donnant la possibilité d'être davantage mondiale.

Je ne pense pas que cela soit un tabou ou un sujet qu'il ne faille aborder, ou que les statuts tels qu'ils sont actuellement ne sauraient être modifiés. Il existe une nouvelle réalité et je pense que nous devrions être pratiques, l'ICANN devrait être pratique afin de régler ce problème indépendamment de ce qui est requis.

Je pense que cela devrait être notre approche et être défensif en termes de devraient-ils modifier la loi ou elle est ainsi car c'est la situation actuelle. Nous devons également changer. La réalité d'il y a trente ans ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui.

SETH REISS :

OK, merci, Mohamed. Garth, puis Vittorio et Jyry.

GARTH BRUEN :

Alan, je comprends très bien et apprécie ce que vous venez de dire. J'ai connaissance de bien des cas spécifiques que vous avez mentionnés.

Je pense, en termes de technologie et de ce que nous créons ici en termes de conservation de ce réseau, qu'il s'agit de construire des ponts virtuels. Mais si nous avons un pont qui a des escaliers à une extrémité et une rampe à l'autre extrémité, un individu à pied peut traverser le pont. Un individu en chaise roulante n'en est pas capable. Je pense que nous devrions disposer d'une norme internationale raisonnable et prenant en compte ce qui se passe au niveau des communautés locales. J'espère que tout le monde sera d'accord avec cela.

CHERYL LANGDON-ORR : Je suis complètement d'accord. Vert, vert. Vert, vert.

SETH REISS : Levez vos [inaudible].

CHERYL LANGDON-ORR : Personne ne m'a donné de [couleurs].

SETH REISS : Que quelqu'un donne des [inaudible] à Cheryl. Donnez-lui uniquement le vert. Vittorio.

VITTORIO BERTOLA : Mohamed a apporté de l'eau à mon moulin. La première question n'est peut-être pas tout à fait pertinente. Je pense que l'autre point intéressant eu égard aux statuts consiste à savoir si l'ICANN est établie au bon endroit, dans la juridiction adéquate, afin de lui permettre de remplir sa mission. Je n'ai pas vraiment de réponse car là encore, il

convient d'être un expert en droit international afin d'être en mesure de donner une réponse. Mais c'est bien le point qui nous intéresse.

Les choses changent quelque peu lorsque l'on passe à la deuxième question car alors que les statuts sont contraignants uniquement pour l'organisation et les individus y participant, un contrat est conclu entre deux parties. Au vu de la nature des activités de l'ICANN, l'une de ces parties sera l'ICANN mais l'autre se trouvera dans n'importe quel pays du monde.

Je pense vraiment que l'ICANN doit veiller, quelque que soit le pays de la seconde partie au contrat, à ne pas exiger de cette partie qu'elle viole le droit de son pays.

Je ne suis pas d'accord avec ce qu'Alan a dit précédemment. Je pense que les individus ne devraient pas déplacer leur entreprise à moins qu'il ne s'agisse d'une décision délibérée et mondiale se fondant sur le fait que quelque chose, en l'état actuel des choses, cloche. Mais je ne pense pas que l'ICANN soit à même d'imposer ses valeurs ou de décider de la légitimité ou non d'un système national de gouvernement donné.

Quelqu'un a mentionné il y a de cela deux heures la question des préférences sexuelles. Même si j'ai mon avis sur le sujet, je ne pense pas que l'ICANN soit à même de porter un jugement sur le bien-fondé d'une loi nationale, locale relative aux préférences sexuelles, et de refuser à des individus ou des sociétés issus du pays en question de s'engager auprès de l'ICANN sur le fondement de ce jugement.

En fait, le seul point constitutionnel que je souhaiterais que l'ICANN ajoute à ses statuts, peut-être même pas dans les statuts mais plutôt

dans une déclaration de valeurs, c'est également [inaudible] dans les statuts, mais cela pourrait être [inaudible]. Peu importe car il ne s'agit pas d'un point juridiquement contraignant mais sinon d'un point moral, c'est l'idée que l'ICANN souhaite servir le monde entier et ne veut pas faire valoir ses intérêts dans différents pays.

L'ICANN ira aussi loin que possible afin de permettre aux individus de participer et de devenir des parties aux contrats conclus avec l'ICANN indépendamment du pays dans lequel ils sont basés. Il s'agit peut-être là du seul point que j'ajouterais dans l'un quelconque des documents contraignants de l'ICANN.

SETH REISS : Jyry puis Lance, c'est à vous.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Non, j'étais d'accord. [inaudible]

CHERYL LANGDON-ORR : Oh, nous avons un code couleur pour cela.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Oui. C'est confus.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Pardon, qu'est-ce que représente le vert ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible] rouge.

JYRY SUVILEHTO : Vert si vous êtes d'accord et rouge si vous n'êtes pas d'accord. Je voulais juste dire, j'ai commencé à y penser quand Mohamed a dit que l'ICANN pourrait peut-être siéger à Genève au lieu de Los Angeles ou de la Californie, où elle siège actuellement. Je pense que sur le long terme, l'ICANN devra siéger ou être située dans plusieurs endroits car tant qu'elle ne sera soumise qu'à une unique législation, la tentation sera toujours présente.

J'aime beaucoup la Suisse, mais je pense que même en Suisse ils pourraient être tentés de modifier leur législation s'ils contrôlent tout Internet. À long terme, mais à court terme, au cours de ma propre vie, je ne vois pas ça comme un problème. Mais je suppose qu'Internet ne s'éteindra pas après ma mort.

HOMME NON IDENTIFIÉ : C'est au tour de qui ?

SETH REISS : C'est au tour d'Alan mais juste concernant ce point, Jyry, si l'ICANN était constituée dans trois pays, quand elle conclura un contrat, elle devra alors respecter la législation des trois pays ? On parlerait de contrôles et d'équilibres ?

JYRY SUVILEHTO : Peut-être.

SETH REISS : OK, merci. Alan, souhaitez-vous répondre ?

ALAN LEVIN : Je m'appelle Alan Levin, de ISOC Afrique du Sud. Je suis d'accord avec ce qu'ont dit les autres, mais les questions me préoccupent quand même. L'exemple du pont, avec une rampe d'un côté et des escaliers de l'autre, j'aime comparer ça avec le printemps arabe. Car les gens ne pouvaient pas monter correctement sur la rampe de ce côté-là, d'après ce que j'ai compris. Ce qui a entraîné des changements dans leur pays.

Personne au sein de l'ICANN n'a dit qu'il y avait un problème avec les escaliers de leur côté. Ils ont juste dit qu'il devrait y avoir une rampe avant que tout le monde puisse y monter. Les personnes qui ont mis des escaliers de leur côté, à savoir les gouvernements locaux, ont dû les changer pour y mettre une rampe car les gens n'étaient pas satisfaits des escaliers.

Le printemps arabe est peut-être un mauvais exemple, mais j'ai vu cela se produire partout. Au sein de l'ICANN, nous créons des règles pour tout le monde. Nous essayons de ne pas nous pencher sur le droit international car nous créons des lois mondiales.

Si nous nous demandons comment mondialiser les lois internationales, nous portons des jugements sur les droits nationaux. Mais si nous ne nous demandons pas comment intégrer l'ICANN dans le modèle global, nous construisons juste le meilleur modèle pour tout le monde de la façon dont l'ICANN s'est construite. Je crois qu'en dépit du fait que

l'ICANN ait été constituée aux États-Unis, cela a parfaitement convenu au processus global d'élaboration de politiques de l'ICANN.

Ceci étant dit, je pense que son lieu de constitution est largement conditionné par des questions d'argent. Mais l'ICANN, en tant qu'organisation, ce n'est pas qu'une question d'argent. Il s'agit de coordination technique et d'ouverture et d'accessibilité d'Internet à tous, au niveau mondial.

Il est peut-être utile que l'ICANN soit constituée aux États-Unis, car c'est là où se trouvent les fonds. C'est là où circule l'argent. Les gens qui nous paient pour adopter ces règles mondiales sont ravis que l'ICANN soit constituée aux États-Unis. Si les individus détenant les fonds souhaitaient qu'elle soit constituée ailleurs, je suis sûr que cela se produirait.

La constitution n'a rien à voir avec la mondialisation ou le caractère global d'Internet. Le caractère global d'Internet a été créé par les États-Unis. Ils ont envoyé John Postel [mots individuels] dans 255 pays et il a identifié des individus dans chacun de ces pays disposés à ne pas se soumettre aux exigences gouvernementales.

Il a en particulier sélectionné des individus dont il avait l'impression qu'ils pourraient s'émanciper de la tutelle des gouvernements locaux. C'est à ce moment-là qu'a commencé la mondialisation d'Internet, bien avant la création de l'ICANN. La raison d'être de l'existence de l'ICANN lors de sa création était que la politique serait dorénavant réalisée à l'échelle mondiale. Selon moi, il ne fait aucun doute que cela a été le cas.

Je suis d'accord. Et on revient à ma question originale : Ne pas se demander comment mondialiser l'ICANN car elle est mondiale. Ne pas se soucier du droit international car sinon nous porterons des jugements sur les droits nationaux. Nous ne souhaitons pas en arriver là. Nous souhaitons poursuivre ce qui a été entamé et faire en sorte que l'ICANN fonctionne comme une organisation mondiale, un organisme mondial de développement de politiques.

SETH REISS : Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR : [inaudible]. Vous devez mettre [inaudible].

HOMME NON IDENTIFIÉ : Oui, juste vous. Juste vous, Seth.

CHERYL LANGDON-ORR : Juste vous. Juste vous, Seth. Éteignez. Éteignez. Merci. C'est à mon tour maintenant. C'est dommage, mais je dois garder le contrôle. Je dois reprendre les commandes à Seth, car nous devons faire un peu de rangement à présent.

Mais nous avons une séance à laquelle j'espère bon nombre d'entre vous assisteront. Je vous encourage vivement à utiliser la liste si vous êtes en mesure de parvenir à quelques réflexions aujourd'hui, demain ou après-demain afin de pouvoir rebondir sur cette question.

Nous ne mettons pas un terme à notre conversation eu égard à cette question, mais nous avons traité un certain nombre de questions.

N'hésitez pas à mettre - vous disposez de votre propre liste. Si vous n'êtes pas dessus, consultez le personnel et il vous y mettra. Vous avez largement le temps d'apporter votre contribution.

J'espère, Carlton, que vous avez de quoi nous faire une sorte de compte rendu sur les tendances et sur ce que nous avons fait lorsque nous nous réunirons en session plénière dans quelques instants. Je ferai de mon mieux afin d'expliquer à quel point nous nous sommes amusés et pourquoi nous ne nous sommes pas tenus au programme fixé, comme j'en ai parfois l'habitude.

Mais je souhaite vous préciser un peu ce qui nous attend demain. Nous avons prévu d'avoir une séance bien différente aujourd'hui. Nous avons prévu de briser la glace, ce qui aurait impliqué que chacun d'entre vous se présente en disant « Bonjour je m'appelle Tijani Ben Jemaa et », ou « Bonjour je m'appelle Roberto Gaetano et », et rien de cela n'est arrivé car nous avons saisi les opportunités qui se sont présentées à nous. Il n'y a rien de mal à saisir les opportunités. Je vous encourage à être tout aussi opportunistes demain.

Mais ce que nous attendons demain - et je ne serai pas là demain. Je serai avec vous dans la salle Adobe, alors attention. Je serai ailleurs. Je serai dans un hôtel complètement différent la majeure partie du temps. Vous ne me verrez même pas à l'heure du déjeuner. Ou si, vous me verrez peut-être, car demain vous déjeunerez à mon hôtel.

Mais Seth demandera à chacun d'entre vous, le matin, de vous présenter afin de briser la glace. Vous savez quoi ? Vous ne vous présenterez pas. Vous présenterez la personne qui sera assise à votre

gauche. Pas celle qui est aujourd'hui assise à vos côtés. Celle qui sera assise à vos côtés demain, OK ?

Un petit briefing préalable pourrait vous être utile. Vous pourriez dire à quelqu'un « J'aimerais vous présenter demain », et vous allez sûrement aimer connaître davantage cette personne.

Nous ne voulons pas seulement savoir que vous venez d'une structure At-Large spécifique et que vous êtes impliqués dans l'ICANN depuis tant de temps et pour telle raison. Nous voulons connaître ces indications mais nous souhaitons surtout apprendre quelque chose d'intéressant ou de plus personnel vous concernant. Par exemple, si vous avez un passe-temps. Comme un livre que vous êtes en train de lire. Ou votre couleur préférée. Peu importe. L'important est qu'il s'agisse de quelque chose de vrai.

Cela devrait permettre de briser un peu la glace demain matin. Vous vous connaîtrez ainsi davantage. Vous découvrirez également, si les dieux et les déesses...

HOMME NON IDENTIFIÉ : Est-ce que la personne doit-être d'accord avec ce que l'autre va dire sur elle ?

CHERYL LANGDON-ORR : La personne pourrait être surprise par la personne qui la présente, qui au lieu de donner une information claire et sans ambiguïté comme elle s'y attendait, peut à tout moment partir en vrille. C'est ce qui rend l'exercice amusant. J'ai déjà eu entre zéro et deux enfants selon que

mon interlocuteur avait écouté ou non ce que je lui avais dit après « Bonjour, je m'appelle », puis on m'a ensuite présentée comme n'ayant aucun enfant alors que j'ai des fils.

Ceci étant dit, amusez-vous bien demain. Ce sera un bel exercice pour apprendre à vous connaître. Nous serons en meilleure forme demain lorsque nous retrouverons notre discussion habituelle. Demain, je souhaite que Seth suive exactement ce format de questions si vous êtes d'accord avec ça. Mais nous espérons faire quelque chose de plus dynamique qui obligera la plupart d'entre vous à donner un avis.

Je vais maintenant faire un sondage. Un jour je vous ferai essayer la méthode d'observation si vous ne le faites pas demain. Mais je vais faire un sondage : Souhaitez-vous garder le format d'aujourd'hui ? Vous êtes-vous sentis à l'aise aujourd'hui ?

Vous utiliserez toujours vos Post-it rouge et vert, pour oui ou non. Vous êtes tous capables de dire « moi » et « moi » ou « moi ». Souhaitez-vous fonctionner comme cela ? Êtes-vous à l'aise ? Très bien. Nous allons devoir vous montrer la technique d'observation un autre jour. C'est bien. Seth, cela facilitera beaucoup votre travail. J'imagine que cela vous réjouit.

On fonctionnera comme cela demain. Vous devez aborder quatre questions demain. Pourquoi levez-vous votre Post-it rouge ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : Oh, je pensais juste que l'on...

CHERYL LANGDON-ORR : Ça sera votre journée. Vous ferez comme vous voulez. Si tout le monde est d'accord, ça paraît être un bon plan.

Amusez-vous bien. Ne consacrez aux questions que le temps que nous avons prévu. Accordez-vous au moins cinq à dix minutes à la fin de chaque séance pour faire un récapitulatif. C'est quelque chose que nous n'avons pas fait. Vous pourriez commencer par cela demain car nous avons passé plus de temps avec nos experts que prévu. Assurez-vous peut-être de bien résumer la question trois, puis revenez à la question un, traiter la question deux, blablabla.

Merci à vous tous, car je crois que tout s'est extrêmement bien passé, et il s'agit d'une toute nouvelle technique. Nous n'avions jamais fait ce genre de travail thématique auparavant. Nous avons à présent quatre minutes pour descendre à la salle Viscount, où vous étiez aujourd'hui pour le début des procédures.

Que ce soit bien clair : Oui, on va probablement vous scanner de nouveau. C'est normal car nous devons nous assurer que vous vous rendez à une autre séance. Si vous êtes scannés deux fois en une séance, je peux vivre avec cette marge d'erreur. Si vous êtes scannés 33 fois en une séance, je le remarquerai car ces données apparaîtront. N'ayez pas peur, nous ne faussons pas les données. Mais on vous scanne en disant « Une autre personne », pas vous mais une autre personne, « est entrée dans la salle ».

Je me demandais, c'est en bas des escaliers, non ? Car on est au deuxième niveau. On est au troisième niveau. C'est probablement mieux pour nous si - pouvez-vous les emmener le plus rapidement possible ?

Je souhaiterais vous applaudir tous autant que vous êtes et remercier également les absents pour ce qui a été une très bonne séance. Cette séance est à présent close. Merci aux participants à distance. Merci aux interprètes et aux traducteurs. Merci à l'équipe technique. Hourra !

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]